

N° 65  
SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1983.

A V I S

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des  
Forces armées (1) sur le projet de loi de finances pour 1984,*  
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VI

Défense

SECTION « FORCES TERRESTRES »

Par M. Jacques CHAUMONT,

Sénateur.

---

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Yvon Bourges, Emile Didier, Pierre Matraja, Jacques Ménard, vice-présidents ; Serge Boucheny, Michel d'Aillières, Francis Palmero, Gérard Gaud, secrétaires ; MM. Paul Alduy, Michel Alloncle, François Autain, Jean-Pierre Bayle, Jean Bénard Mousseaux, Noël Berrier, André Bettencourt, Charles Bosson, Raymond Bourguin, Louis Brives, Guy Cabanel, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Michel Crucis, André Delelis, Jacques Delong, Maurice Faure, Charles Ferrant, Louis de la Forest, Jean Garcia, Jacques Genton, Marcel Henry, Louis Jung, Philippe Labeyrie, Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Jean Mercier, Pierre Merli, Daniel Millaud, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Bernard Parmantier, Mme Rolande Perlican, MM. Robert Pontillon, Roger Poudonson, Paul Robert, Marcel Rosette, Albert Voilquin.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 1726 et annexes, 1735 (annexe n° 44), 1738 (tome III) et in-8° 458.

Sénat : 61 et 62 (annexes n°s 43 et 44), (1983-1984).

---

Loi de finances. — Armée de terre - Défense nationale - Service national.

## SOMMAIRE

|   | Pages |
|---|-------|
| INTRODUCTION .....  | 5     |
| PREMIÈRE PARTIE. — L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL S'INSCRIT<br>L'ACTION DU GOUVERNEMENT CONCERNANT L'ARMÉE DE TERRE.....   | 7     |
| SECTION 1. — <i>QUELQUES ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE L'ANNÉE ÉCOU-<br/>LÉE CONCERNANT LA SÉCURITÉ DE LA FRANCE ET L'ORGANISATION<br/>DE SA DÉFENSE</i> .....  | 9     |
| Premier événement majeur : <i>la poursuite du surarmement soviétique et sa consé-<br/>    quence : la persistance d'un déséquilibre des forces en Europe</i> .....                                | 10    |
| A. — Une approche prudente de l'évaluation des forces .....   | 10    |
| B. — L'aggravation d'un déséquilibre dangereux.....   | 11    |
| 1. La situation dans le domaine des armements stratégiques .....  | 11    |
| 2. La situation dans le domaine des armements conventionnels .....  | 11    |
| — La masse : les hommes, les matériels, les renforts .....  | 12    |
| — La réduction des délais de mise en œuvre .....  | 12    |
| — Les possibilités d'action en profondeur .....   | 12    |
| — La mobilité et la puissance du feu .....  | 13    |
| 3. La situation dans le domaine des armements nucléaires tactiques et chi-<br>miques.....   | 13    |
| 4. La situation dans le domaine des armements eurostratégiques.....   | 13    |
| Deuxième événement majeur : <i>l'échéance du déploiement des armes de théâtre<br/>    américaines en Europe</i> .....   | 14    |
| Troisième événement majeur : <i>la mise à l'épreuve du concept de la dissuasion du<br/>    « faible au fort »</i> .....   | 18    |
| A. — Le défi technique et financier .....   | 18    |
| B. — Le défi politique .....  | 19    |
| C. — Le défi moral .....  | 20    |
| Quatrième événement majeur : <i>le poids croissant donné aux armements conven-<br/>    tionnels dans les doctrines militaires soviétiques et américaines</i> .....                                | 22    |
| A. — Les évolutions de la doctrine militaire soviétique : la mise en avant de<br>l'option conventionnelle et la priorité donnée aux armements conven-<br>tionnels dans la période 1980-1986 ..... | 22    |
| 1. 1960-1965 : la théorie de la guerre nucléaire totale .....   | 22    |

|   |           |
|---|-----------|
| 2. 1965-1970 : la théorie des guerres locales .....   | 22        |
| 3. 1971-1975 : la recherche de la maîtrise d'un conflit nucléaire et la sophistication de l'arsenal stratégique .....   | 23        |
| 4. 1979-1980 : l'intimidation sur le théâtre européen .....   | 23        |
| 5. 1981-1985 : l'option conventionnelle est réaffirmée .....  | 23        |
| <br>  |           |
| B. — L'évolution de la doctrine militaire américaine : la mise en avant de l'option conventionnelle sur le théâtre européen : la « doctrine Rogers » et le projet « Airland battle 2000 » .....   | 24        |
| <br>  |           |
| <b>SECTION II. — LES ÉVOLUTIONS INQUIÉTANTES DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT, L'ORGANISATION ET L'EMPLOI DE L'ARMÉE DE TERRE.....</b>   | <b>26</b> |
| <br>  |           |
| <i>Première évolution : la diminution continue du niveau et du rythme d'équipement de notre Armée de Terre depuis 1981 .....</i>  | <i>27</i> |
| <br>  |           |
| A. — La perte d'une année dans l'exécution de la précédente loi de programmation .....  | 27        |
| <br>  |           |
| B. — Les annulations de crédits votés .....   | 28        |
| <br>  |           |
| C. — La programmation 1984-1988 prévoit un niveau d'équipement de l'Armée de Terre calculé au plus juste, dont le rythme de mise en œuvre est dangereusement étalé dans le temps et dont les garanties de financement sont aléatoires ..... | 28        |
| 1. Un niveau d'équipement calculé au plus juste .....   | 28        |
| 2. Un rythme exceptionnellement faible pour les commandes de matériels jeunes jusqu'en 1985 .....   | 29        |
| 3. Un financement aléatoire .....   | 30        |
| <br>  |           |
| <i>Deuxième évolution : Une « réorganisation » de nos forces terrestres qui pose plus de problèmes qu'elle n'en résout .....</i>  | <i>31</i> |
| <br>  |           |
| A. — La réorganisation de l'Armée de Terre : les grandes lignes de la réorganisation annoncée .....   | 31        |
| 1. Une réduction notable d'effectifs .....  | 31        |
| 2. La mise en place d'une Force d'Ach-Rapide (FAR) .....  | 31        |
| 3. La réorganisation de la Première armée .....   | 31        |
| Le corps d'armée nord .....   | 33        |
| Le corps d'armée centre .....   | 33        |
| Le corps d'armée est .....  | 33        |
| 4. La réorganisation de la défense opérationnelle du territoire .....   | 33        |
| 5. La mise en place d'une grande unité nucléaire .....  | 34        |
| <br>  |           |
| B. — Les questions et les craintes qu'inspire le projet de réorganisation de l'Armée de Terre .....   | 35        |
| 1. Le chevauchement avec les effets de la « réforme Lagarde » .....   | 35        |
| 2. Les limites aux réductions d'effectifs .....   | 35        |
| 3. Une coûteuse redistribution de moyens existants qui ne fait guère apparaître de moyens nouveaux .....  | 36        |

|   |           |
|---|-----------|
| 4. Les problèmes que pose la mise en place de la FAR .....  | 36        |
| — L'absence de moyens de transport organique et la dispersion des éléments sur le territoire national .....   | 36        |
| — L'équipement tardif en moyens « feux » appropriés .....   | 36        |
| — Les incertitudes sur le concept d'emploi .....  | 37        |
| 5. La mise en place d'une grande unité nucléaire autonome risque d'affecter la valeur de notre corps de bataille, d'avancer dangereusement l'instant du tir nucléaire tactique, de rendre militairement peu significative l'introduction de têtes neutroniques dans notre dispositif et de diminuer singulièrement le rôle de l'Armée de Terre dans la dialectique de la dissuasion ..... | 37        |
| 6. La réorganisation de la Première Armée se traduira avant tout par une diminution de ses moyens .....   | 39        |
| 7. La réorganisation de la DOT risque de s'effectuer alors que la gendarmerie est peu préparée à ses nouvelles fonctions .....  | 40        |
| <i>Troisième évolution : L'apparition de menaces graves sur l'efficacité militaire et sur la signification du service national .....</i>  | <i>41</i> |
| A. — La loi de 1983 portant réorganisation du code du service national .....  | 41        |
| B. — L'engagement électoral de réduction de la durée du service national .....  | 42        |
| <i>Quatrième évolution : L'engagement de l'Armée de Terre dans des opérations outre-mer coûteuses et aventureuses .....</i>   | <i>44</i> |
| A. — Le Tchad .....   | 44        |
| B. — Le Liban .....   | 46        |
| <b>DEUXIÈME PARTIE. — LE PROJET DU BUDGET DE L'ARMÉE DE TERRE POUR 1983 .....</b>   | <b>49</b> |
| <i>SECTION I. — PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET DE BUDGET DE LA SECTION FORCES TERRESTRES .....</i>   | <i>50</i> |
| 1. La part du budget de la défense dans la richesse nationale annuellement créée est stabilisée à 3,9 % du PIBm et la progression du budget de la défense ne sera réelle que si l'inflation est inférieure à 6 % en 1984 .....  | 50        |
| 2. La stagnation de l'effort de défense en Europe .....   | 51        |
| 3. Le contenu financier du projet de budget de l'armée de terre :   |           |
| — un ralentissement de la croissance des crédits de paiement .....  | 52        |
| — un ralentissement de la croissance des autorisations de programme .....   | 52        |
| — un ralentissement de la croissance des dépenses de fonctionnement .....   | 52        |
| <i>SECTION II. — LES OBJECTIFS PHYSIQUES DU PROJET DE BUDGET POUR 1984 .....</i>  | <i>53</i> |
| 1. Les effectifs : une réduction portant sur 6 349 postes en 1984 .....   | 53        |
| 2. Les rémunérations et charges sociales sont calculées au plus juste .....   | 54        |
| 3. L'alimentation .....   | 55        |
| 4. Le sacrifice du poste vie courante .....   | 55        |
| 5. Comment le niveau des activités pourra-t-il être maintenu sans artifices avec des dotations en carburant qui deviennent dramatiquement basses .....  | 55        |
| 6. Les dépenses de soutien .....  | 56        |

|   |           |
|---|-----------|
| 7. Un effort de rattrapage sur le poste habillement, couchage et campement  | 57        |
| 8. La poursuite des études d'armement à court terme et le sacrifice des études à long terme .....   | 57        |
| 9. Les commandes et les livraisons de matériels d'armement sont conformes aux prévisions très basses données par la programmation pour l'année 1984 ..... | 58        |
| 10. Le maintien à niveau des stocks de munitions .....  | 58        |
| 11. Le maintien des crédits affectés au poste de l'entretien de matériels .....   | 59        |
| 12. La poursuite du déclin de l'action en faveur de l'infrastructure .....  | 59        |
| <b>LES CONCLUSIONS DE VOTRE RAPPORTEUR .....</b>  | <b>61</b> |
| <b>LES CONCLUSIONS DE VOTRE COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES .....</b>  | <b>65</b> |

Mesdames, Messieurs,

1983 restera une année sombre pour l'Armée de Terre.

1983 aura vu la démission du Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre et d'officiers généraux de renom et, ceci expliquant cela, l'adoption par la majorité parlementaire du temps d'une loi de programmation militaire qui est marquée pour 1984 et 1985 par une diminution importante des effectifs, l'absence ou le retard dans la fabrication et la mise à la disposition des unités de matériels nouveaux.

1983 aura également vu l'engagement de notre armée de terre au Tchad et au Liban où de nombreux jeunes soldats sont morts ou ont été blessés.

Sur le plan international, l'année 1983 aura également été une année sombre. Aucun progrès n'aura été accompli lors des négociations de Genève sur les euromissiles, le surarmement soviétique se poursuit et s'intensifie désormais accompagné d'un imposant effort d'armement américain, la triste affaire du Boeing Sud-Coréen souligne — s'il en était besoin — le poids croissant que prennent les militaires dans le système de gouvernement soviétique, et démontre le risque que fait courir au monde une Nation qui vit en période de paix comme si elle était en état de guerre. Les combats meurtriers se poursuivent en Afghanistan, au Liban, aux confins de l'Irak et de l'Irak, au Cambodge...

Il est peu probable que l'année 1984 — qui sera celle de l'installation des Pershing et des missiles de croisière — laisse entr'apercevoir des motifs substantiels d'apaisement dans la situation mondiale.

Pour ce qui est de nos armées, les livraisons en matériels neufs seront particulièrement faibles en cette première année de programmation. 1984 verra en outre la mise en place de la réorganisation de l'Armée de Terre qui dans un premier temps, se traduira par l'affaiblissement et la désorganisation du corps de bataille et la constitution de bric et de broc de la FAR.

Dans un tel contexte et conformément à l'habitude que nous avons prise à l'occasion de l'examen des crédits de la section « forces terrestres » du budget des Armées, nous examinerons dans la **première partie** de ce rapport l'environnement international et national dans lequel s'inscrit l'action gouvernementale concernant l'Armée de terre. Dans la **seconde partie** de cette étude, nous nous efforcerons de rendre compte au delà des chiffres des réalités concrètes qu'expriment les grandes lignes de la section budgétaire qui nous intéresse.

\*

\* \*

**PREMIÈRE PARTIE**

**L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ACTION  
DU GOUVERNEMENT CONCERNANT L'ARMÉE DE TERRE**

## SECTION I

### **QUELQUES ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE CONCERNANT LA SÉCURITÉ DE LA FRANCE ET L'ORGANISATION DE SA DÉFENSE.**

Les événements et les facteurs qui conditionnent notre sécurité sont multiples et ressortissent aux domaines les plus variés.

Comme chaque année — non sans arbitraire — nous nous limiterons dans le présent Rapport à l'évocation de quelques éléments internationaux inquiétants pour notre sécurité : la poursuite du surarmement soviétique et le déséquilibre qui en résulte ; le déploiement des armes nucléaires de théâtre américaines en Europe ; la mise à l'épreuve de la notion de dissuasion dite du faible au fort ; le rôle croissant des systèmes d'armes conventionnels dans la doctrine et les programmes militaires tant de l'U.R.S.S. que des Etats-Unis.

\*

\* \*

PREMIER ÉVÈNEMENT MAJEUR : LA POURSUITE  
DU SURARMEMENT SOVIÉTIQUE ET SA CONSÉQUENCE :  
LA PERSISTANCE D'UN DÉSÉQUILIBRE DANGEREUX  
EN EUROPE

A. — UNE APPROCHE PRUDENTE  
DE L'ÉVALUATION DE L'ÉQUILIBRE DES FORCES

— Votre Rapporteur s'est toujours méfié des analyses tranchées sur le thème du déséquilibre des forces entre l'Est et l'Ouest.

Souvent excessives dans leur pessimisme parfois calculé, ces analyses n'échappent pas toujours à certaines motivations politiques, voire industrielles, strictement nord-américaines.

En outre, fondés sur le principe de l'égalité de la balance des forces, type d'armement par type d'armement, elles masquent souvent ce qui constitue la force politique essentielle des systèmes de défense occidentaux : leur doctrine d'emploi. Alors que la doctrine militaire, la stratégie et l'organisation même des forces du Pacte de Varsovie reposent sur la notion d'**offensive**, la doctrine, la stratégie et l'organisation des forces de l'Alliance atlantique et de la France sont fondées — selon des modalités différentes — sur la **notion de dissuasion**. Or la notion de dissuasion n'implique pas nécessairement un équilibre rigoureux et absolu des forces à tous les niveaux d'armement. Elle est liée à la notion de **suffisance**. Il faut, mais il suffit, de disposer de systèmes de défense suffisamment invulnérables à des actions antiforces préventives et suffisamment puissants et « durcis » pour signifier à l'adversaire une riposte de nature à rendre le coût d'une agression totalement disproportionné au regard du bénéfice qui pourrait en être attendu.

Enfin de nombreux facteurs, qui ne sont pas tous militaires, entrent dans l'évaluation des capacités d'offensive ou de défensive d'une nation ou d'un ensemble de nations : la géographie, la cohésion politique et sociale, la puissance économique, les ressources en hommes, les ressources industrielles et technologiques, etc.

— Il reste que la priorité donnée à l'équipement militaire dans la planification soviétique ainsi que le poids grandissant de la hiérarchie militaire dans le processus de décision politique constituent un fait majeur, éminemment préoccupant, dont, comme les années précédentes, on doit hélas déplorer la persistance, voire l'intensification.

## **B. — L'AGGRAVATION D'UN DÉSÉQUILIBRE DANGEREUX**

L'équilibre mutuellement dissuasif qui existait au début de la dernière décennie notamment en Europe reposait sur la conjonction de trois éléments : la supériorité des forces soviétiques dans le domaine conventionnel, la supériorité des forces de l'OTAN dans le domaine nucléaire tactique, la crédibilité de la protection nucléaire stratégique américaine étendue à l'Europe.

L'alchimie fragile de ces trois éléments et « l'équilibre dans le déséquilibre » qui en résultait constituait le garant principal de relations normales entre l'Est et l'Ouest. Cet équilibre est désormais rompu en Europe.

1. — Dans le domaine stratégique, les nouvelles générations de missiles balistiques soviétiques basés au sol accèdent à la possibilité de frappes sélectives préventives, avec des dommages collatéraux relativement réduits, contre l'essentiel du dispositif basé au sol des forces stratégiques des Etats-Unis. Dans le même temps la vulnérabilité des forces stratégiques soviétiques est réduite par la mobilité, la dispersion et l'enfouissement des installations.

S'il paraît exister un équilibre relatif au niveau des armements stratégiques entre les Etats-Unis et l'URSS, la crédibilité de la protection nucléaire stratégique américaine sur l'Europe est réduite par la crédibilité d'une frappe nucléaire contre le territoire même des Etats-Unis.

2. — Dans le domaine des armements conventionnels la supériorité des forces du Pacte de Varsovie se confirme.

Elle varie de 1 à 2 à 1 à 5 selon les types d'armes. Les soviétiques ont accompli un effort remarquable pour augmenter la disponibilité opérationnelle de leurs forces, la mobilité de leur dispositif et aboutir à une parité, voire dans certains domaines une supériorité quant à la qualité des matériels et des systèmes d'armes.

La supériorité des forces du Pacte de Varsovie s'est amplifiée par la conjonction de quatre éléments :

a) **La Masse.** Les pays du Pacte de Varsovie possèdent en Europe un potentiel permanent de **4 millions d'hommes** auxquels il convient d'ajouter des forces nationales de sécurité ayant une formation militaire dont les effectifs dépassent les 700 000 hommes. Les forces de l'OTAN ne disposent en Europe que de 2,6 millions d'hommes auxquels il convient d'ajouter environ 500 000 hommes qui sont affectés à des missions de défense du territoire. Malgré l'existence des forces françaises (environ 500 000 hommes) les **capacités de renfort** des forces de l'Alliance atlantique sont moindres que celles du Pacte de Varsovie et surtout plus lentes à mettre en oeuvre.

Pour les matériels les déséquilibres s'amplifient : 13 000 chars contre 42 500, 8 000 postes de tir antichars contre 24 000, 10 700 canons et mortiers contre 31 500, 3 000 véhicules de combat d'infanterie contre 79 000, 400 hélicoptères d'attaque, contre 700, 3 000 avions de combat contre 7 240, etc.

b) **La réduction des délais de mise en oeuvre.** La réorganisation actuelle des divisions soviétiques tend à limiter leur délai de mise en oeuvre. Leur position avancée ainsi que la grande disponibilité opérationnelle que permet notamment un service militaire beaucoup plus long et intensif que dans les armées occidentales tendent à rendre de plus en plus envisageables des actions surprises.

c) **L'augmentation du rayon d'action** des dernières générations de chasseurs bombardiers permet en outre des frappes massives et sans préavis car ces appareils (SU 24 Fencer, Mig 27 Flogger) peuvent, en permanence, **opérer depuis leurs bases habituelles sans qu'un redéploiement préalable soit nécessaire.**

— **Les possibilités d'action en profondeur** des forces du pacte de Varsovie font l'objet d'un effort particulier. Elles résultent des performances (rayon d'avions, capacité d'emport, aptitude au vol rasant) des nouvelles générations d'avions d'attaque (SU 24 Fencer, Mig 27, SU17), de la puissance impressionnante et du nombre grandissant des hélicoptères de combat, de la mise sur pied d'**unités spécialisées dans les attaques sur les arrières de l'adversaire** (troupes aéroportées, groupes opérationnels de manœuvre, groupes d'hélicoptères de combat et de forces héliportées, et enfin de l'importance des dotations en missiles tactiques à moyenne portée : SS 12, 21, 22, 23.)

d) **La mobilité et la puissance de feu.** Ce point a également fait l'objet d'une valorisation considérable au cours des dernières années : le nombre et les performances des chars ainsi que l'artillerie organique de division ont été renforcés. La puissante artillerie sol-air des divisions devient de plus en plus mobile. Le rôle des hélicoptères d'attaque est accru. L'efficacité et le nombre des véhicules de combat d'infanterie ne cesse de croître. L'artillerie à longue portée est très puissante et entièrement motorisée. Grâce à la conjonction de ces trois données les forces conventionnelles du pacte de Varsovie sont **redoutables et menaçantes.**

**Elles le seraient dès les premiers instants d'un conflit éventuel même pour des forces qui, comme les forces françaises, sont stationnées en retrait du positif de l'OTAN.**

3. — **Dans le domaine des moyens nucléaires tactiques, l'avantage qualitatif et quantitatif des forces de l'OTAN n'est plus significatif.** Cet avantage compensait le déséquilibre entre les forces conventionnelles. Mais la mise en place par l'URSS de nouvelles générations de missiles balistiques à courte portée (SS12, 22 et 23) a créé un nouveau facteur de déséquilibre.

De même, l'ampleur des **moyens chimiques offensifs** en dotation dans les forces de Varsovie est sans commune mesure avec les moyens dont dispose l'armée américaine, **seule armée occidentale dotée organiquement d'armes chimiques offensives.**

4. — La rupture par l'URSS de l'équilibre relatif existant a été amplifié par un acte décisif : le remplacement des missiles S4 et S5 d'emploi défensif peu crédible par des fusées SS20 mobiles, rechargeables, opérationnelles sans préavis et susceptibles de mener, **ou de rendre crédibles** sur les arrières des pays européens de l'Alliance atlantique, des actions anti-force relativement sélectives par la précision du vecteur, et la diminution de la puissance de charge.

**Les capacités d'intimidation et de chantage que confère ce changement** sont d'autant plus considérables qu'il n'existe actuellement à l'Ouest de l'Europe aucun système d'arme dont les performances soient comparables à celles des SS20. En outre les SS20 ne sont que l'un des éléments d'un ensemble qui comporte d'autres armes tout aussi redoutables : les bombardiers « Backfire » et les missiles SS23 notamment.

## DEUXIÈME ÉVÉNEMENT MAJEUR : L'ÉCHÉANCE DU DÉPLOIEMENT DES ARMES NUCLÉAIRES DE THÉÂTRE AMÉRICAINES EN EUROPE

L'échéance de la mise en oeuvre de la « double décision » de décembre 1979 constitue en Europe même un facteur de tension **considérable**, dans les relations est-ouest.

Depuis plusieurs années, nous analysons en détail l'évolution et l'enjeu de cette crise. Il est clair que le rétablissement d'une situation mutuellement dissuasive en Europe est vital pour l'avenir de la paix car toute situation de déséquilibre est porteuse de risques graves.

— Or la sécurité de l'Europe est gravement et directement menacée par la mise en place unilatérale par l'URSS de **moyens militaires redoutables qui n'ont pas leur contrepartie dans les dispositifs de défense occidentaux et qui sont de nature à rendre crédibles des actions susceptibles de détruire par une frappe surprise la quasi totalité des moyens de défense au sol en Europe occidentale.**

La mise en place de ces moyens nouveaux est en elle-même inacceptable. Elle est d'autant plus dangereuse pour les Etats européens membres de l'OTAN qu'elle **contribue à affecter la crédibilité de la garantie nucléaire américaine** vis à vis de l'Europe. La stratégie de l'OTAN est en effet fondée sur la doctrine, dite de la « riposte flexible » qui implique la maîtrise d'un échelon de riposte plus élevé face à chaque niveau d'agression adverse. Frappée d'un certain effet de paralysie par l'accession de l'URSS à la parité stratégique, la stratégie de la riposte graduée est encore affaiblie par la mise en place unilatérale avec les SS20 et les « Backfire », d'un barreau supplémentaire dans la gamme des moyens militaires dont l'URSS dispose contre l'Europe occidentale. Dès lors les européens sont conduits à s'interroger sur l'avenir de la garantie nucléaire américaine vis à vis de l'Europe occidentale.

— **La position des négociateurs soviétiques** sur les armes nucléaires de théâtre qui prétendent, d'une part, refuser tout déploiement de systèmes américains à moyenne portée et, d'autre part, veulent **comptabiliser les systèmes de défense de la Grande-Bretagne et de la France** comme des systèmes comparables aux SS20 ou aux Backfire est tout à fait inacceptable et inquiétante.

La prétention de l'URSS à assimiler le système français, qui est un système national, stratégique, indépendant de défense ultime ainsi qu'en témoigne sa doctrine d'emploi anti-cité, est une indication inquiétante, mais non surprenante, sur la conception que l'URSS se fait de l'indépendance nationale et de la sécurité des nations tierces. Cela au moment où l'URSS peut braquer quelque 9 800 têtes contre la France, la France ne dispose que d'une centaine d'ogives.

Dès lors une réplique s'impose.

Votre Rapporteur a toujours pensé que la « double décision » du 11 décembre 1979 ne constituait pas une réplique parfaite. (1)

Tout d'abord, subordonner tout déploiement futur à l'échec de négociations proposées unilatéralement, alors même que le système qu'il convient de dissuader existe d'ores et déjà dans le champ adverse constituait selon votre Rapporteur une terrible erreur initiale dont on ne finit pas de payer le prix. On voit d'ailleurs le profit que l'URSS a su en tirer.

Il apparaît, en second lieu d'une part, que les Pershing et les missiles de croisières seront assez vulnérables à une première frappe adverse et, d'autre part, qu'en raison de leur portée et leur nombre limité leur emploi éventuel laisserait en partie intactes les capacités d'action soviétique contre l'Europe. Cette faiblesse technique comporte l'avantage politique de réduire la signification de l'argument soviétique sur le temps de vol réduit des nouveaux moyens américains. Certes les Pershing — à la différence des missiles de croisières — seraient capables de frapper en quelques instants des cibles soviétiques. Mais le nombre limité de cibles qui seraient atteintes interdit de présenter, comme le font les Soviétiques, ces armes comme des armes offensives conférant un avantage sans contrepartie aux Etats-Unis.

En fait — et l'URSS ne s'y est pas trompée — la portée de la double décision de décembre 1979 est autre et elle est **politique**.

La mise en place des Pershing II et des missiles de croisière rétablira, malgré les vulnérabilités et les imperfections de ces systèmes d'armes, **un équilibre et un « couplage » entre la défense de l'Europe et celle des Etats-Unis en même temps qu'elle « désanctuarisera » l'URSS à partir de l'Europe.**

---

(1) Voir les rapports « Section Forces terrestres » n° 98 du 22 novembre 1982 et n° 61 du 23 novembre 1981.

**L'importance de ce qui est en jeu dans cette affaire explique que l'on s'achemine vers une période de tension extrême. La France pourra difficilement échapper aux tensions montantes qui en résulteront.**

Le Gouvernement précédent avait considéré que la France avait son propre système de dissuasion national, indépendant et stratégique et qu'en conséquence elle n'avait, ni à accueillir les nouveaux systèmes d'arme dont le déploiement était prévu dans les pays membres de l'OTAN, ni à intervenir publiquement dans les décisions des pays concernés par le déploiement faute d'altérer le caractère parfaitement indépendant et « tous azimuts » de sa dissuasion. Au demeurant, il n'était pas partie à la double décision du 12 décembre 1979 prise dans le cadre du commandement intégré de l'OTAN.

En se prononçant publiquement, le Président de la République a donné des arguments de poids à ceux qui veulent inclure dans les négociations de Genève notre force de dissuasion.

Même si l'on peut penser qu'il a, de la sorte, agi avec plus de courage que de discernement, votre Rapporteur pense que rien, désormais, ne serait plus grave qu'une reculade des Européens en matière de déploiement.

Ce qui est grave c'est que le Président et son gouvernement se soient beaucoup engagés dans cette affaire **mais qu'ils n'aient pas appuyé ces prises de position claironnantes par un effort budgétaire vigoureux.**

Aussi surprenante et inquiétante pour la crédibilité de la détermination du Président est la **participation maintenue au Gouvernement d'un parti dont les analyses et les solutions dans cette affaire sont inconditionnellement alignées sur celles de l'URSS.** Il reste qu'à ce jour tout laisse penser que le déploiement interviendra.

En effet, depuis la proposition américaine « d'option zéro » en 1981 qui apparaît comme une proposition de circonstance destinée à aider le Chancelier Schmidt face à son parti (pas de nouveaux missiles américains et destruction des missiles soviétiques existants) et la « réponse Andropov » de 1982 (pas de missiles américains et 162 fusées soviétiques pour contrebalancer les forces anglaises et françaises) la négociation paraît bloquée.

Les concessions soviétiques ont été limitées au regard de l'enjeu : acceptation que les missiles « réduits » en Europe soient détruits et non pas reculés ou transférés vers l'Asie et que le comptage ait lieu en

ogives et non en lanceurs. Ces concessions ne sont pas en outre innocentes. En alignant le nombre qu'elle entend conserver sur celui dont dispose actuellement la France et la Grande-Bretagne, **l'URSS entend bloquer le processus de modernisation des forces anglaises et françaises déjà programmé et indispensable au maintien de leur crédibilité.**

Du côté américain on doit noter l'accord pour que les avions porteurs d'armes nucléaires soient pris en compte ainsi que l'acceptation de réduire le nombre des Pershing II comme celui des missiles de croisière.

Quoiqu'il en soit, et au delà d'« ouvertures » de dernière minute plus apparentes que réelles, et au demeurant démenties à Moscou, la situation semble actuellement sans issue en raison de l'hostilité persistante de l'URSS au principe de tout déploiement en même temps que son insistance à mettre, d'une manière ou d'une autre, en balance les systèmes stratégiques français et anglais avec les SS20 et à en bloquer ainsi la nécessaire modernisation.

**La tension internationale devrait croître encore, avec toutes ses conséquences probables y compris en termes de politique intérieure de déstabilisation et de réactivation des foyers de tension dans le monde sera donc vraisemblablement engagée.**

L'espoir de votre rapporteur est qu'un accord, plus facile à envisager au niveau des armements stratégiques des deux Grands, entraîne un assouplissement des positions et, partant, le dégel d'une tension qui comporte les plus grands risques de dérapage si elle se perpétue.

### TROISIÈME ÉVÉNEMENT MAJEUR : LA MISE A L'ÉPREUVE DU CONCEPT DIT DE DISSUASION DU FAIBLE AU FORT.

L'affaire des armes nucléaires de théâtre pose le problème de la crédibilité de tout système de dissuasion nucléaire élargi au delà des frontières d'un Etat. Cela montre la justesse de la position du Général de Gaulle qui malgré l'opposition et les protestations de M. Mitterrand et du parti socialiste a voulu que la France possède la maîtrise de son droit à la sécurité et **dispose d'un système indépendant et crédible.**

Malheureusement le concept de dissuasion tel que peut le manier une puissance moyenne sera de plus en plus difficile à maintenir dans les années à venir.

La fermeté gouvernementale sera durement mise à l'épreuve et toute faiblesse se traduirait par la renonciation à assurer la sécurité et, partant, l'indépendance du pays.

L'enjeu est de taille. Mais les difficultés seront à la hauteur de cet enjeu.

#### A. — LE DÉFI TECHNIQUE ET FINANCIER.

La course aux armements qui se poursuit entre les Etats-Unis et l'URSS oblige et obligera de plus en plus un pays comme la France à faire des **efforts financiers et technologiques de plus en plus importants pour assurer la crédibilité de son système de dissuasion.**

Le système français n'est pas contraint de suivre l'ensemble des évolutions technologiques et stratégiques des systèmes américain et soviétique puisqu'il repose sur une stratégie anti-cité et une dissuasion du faible au fort.

**Il convient cependant de rester crédible face aux progrès des systèmes que l'on veut dissuader.**

**Le maintien d'un niveau minimal mais suffisant de crédibilité coûtera de plus en plus cher.** Il n'est pour s'en convaincre que de penser aux satellites, à l'utilisation de l'espace, etc.

La précision accrue des vecteurs et la réduction de la puissance des têtes qu'ils emportent implique et impliquera longtemps encore des efforts importants pour **garantir à nos éléments au sol une capacité de « frappe en second » crédible**. Ces efforts coûteux portent sur la mobilité, le durcissement l'enfouissement et la redondance de l'ensemble des éléments : PC, postes de tir, vecteurs, transmissions. Ils sont loin d'être achevés.

La **discrétion des sous-marins** devra également faire l'objet de progrès constants. Sans doute à terme, **leur nombre** devra-t-il être sensiblement augmenté alors que le tonnage et l'armement emporté par chaque unité sera réduit pour diminuer la vulnérabilité de l'ensemble. Tout cela, qui sera nécessaire, coûtera cher.

Les progrès accomplis ou prévisibles des deux Grands dans le domaine des armes anti-missiles (missiles, guerre électronique, rayonnement laser etc), les très grands progrès accomplis dans le domaine de la défense aérienne (radars aéroportés, radars dopplers, capacité des dernières générations de canons et de missiles sol-air voire air-air) impliquent également, même à s'en tenir aux contraintes minima de la posture du « faible au fort », **un effort constant de mise à niveau de nos moyens afin qu'ils demeurent suffisamment performants pour franchir le renforcement des défenses adverses** ainsi que la dispersion des cibles même non militaires. Là encore cela est indispensable mais cher.

Conséquence : le coût du simple maintien de la crédibilité de la composante nucléaire de la dissuasion — et cela même dans une dialectique de dissuasion dite du « faible au fort » — constituera une charge de plus en plus lourde pour le budget des armées. Combien de temps cela sera-t-il possible ? Quelle est l'importance de l'effort financier à prévoir ? Et, s'il est trop lourd, quelle solution politique existera-t-il ? La facilité ne sera-t-elle pas celle du retour à l'organisation intégrée de l'OTAN ?

## B. — LE DÉFI POLITIQUE.

Le problème de la comptabilisation des « forces tierces » est au coeur de la crise des euromissiles. Cela n'est pas nouveau et il existe des raisons de supposer que s'il n'y a pas eu « prise en compte de notre force de dissuasion dans les accords SALT I, il en a été « tenu compte ». Cette fois cependant, le problème n'est plus discrètement évoqué en coulisses. Il est porté sur la place publique.

Qu'elles soient bilatérales entre les deux Grands ou plus ouvertes, ces nécessaires négociations aboutiront vraisemblablement à la mise en cause de la position des puissances moyennes dont on a vu que le maintien de la crédibilité des systèmes de dissuasion face aux superpuissances implique encore pendant quelques années la poursuite d'un effort financier et de recherche, même si le niveau quantitatif et qualitatif des forces nucléaires des deux Grands se trouvait gelé.

Les grandes puissances pourraient en effet s'inquiéter de ce « rat-trapage » pourtant très relatif, alors que dans le même temps les puissances non nucléaires risquent de faire pression sur les puissances nucléaires moyennes qui pourront se voir accusées de bloquer, pour des motifs présentés comme égoïstes et dépassés d'intérêt national, les évolutions souhaitables dans le domaine du contrôle des armements et partant, d'aggraver les risques de guerre.

Le maintien à niveau de notre système de dissuasion, face à ces pressions conjuguées dont les prémices sont d'ores et déjà patents, impliquera une très grande détermination. Il est clair qu'il faudra ignorer un accord éventuel entre les deux grandes puissances qui mettrait en cause notre indépendance. La pression sera évidemment très forte.

Que penser de l'attitude du gouvernement dans ce contexte lorsque l'on sait que l'un des partis de la coalition gouvernementale actuelle s'est d'ores et déjà rangé du côté de ceux qui font et feront de plus en plus pression pour contester à la France les moyens minima de son droit à la sécurité et à l'indépendance ?

### C. — LE DÉFI MORAL

Un système de dissuasion du « faible au fort » est contraint — car il n'en aura jamais les moyens — de refuser l'escalade et la sophistication extrême dans le choix des cibles.

Dès lors, prenant pour cible en cas d'aggression majeure, le capital de vie de l'adversaire et s'exposant de manière délibérée en retour au suicide mutuel et collectif, un tel système implique une **détermination farouche**.

Or de nombreux éléments risquent d'ébranler cette détermination. Certains résultent de l'évolution naturelle de la société et d'autres, moins innocents, de la volonté délibérée de certains pays ou de certaines personnes de contourner notre dissuasion en érodant ce qui en constitue la base : la volonté nationale.

Ces éléments sont d'ores et déjà très présents dans notre vie collective. Tout incline à penser qu'ils s'amplifieront au paroxysme de la crise qui naîtra de l'installation des premiers euromissiles : pacifisme, condamnation de l'arme nucléaire par certaines églises, terrorisme, désinformation, poussée des particularismes et des égoïsmes régionaux ou socio-professionnels, etc.

**QUATRIÈME ÉVÉNEMENT : LE POIDS GRANDISSANT  
DONNÉ AUX MOYENS CONVENTIONNELS DANS LES  
DOCTRINES MILITAIRES TANT SOVIÉTIQUES  
QU'AMÉRICAINES.**

**A. — LES ÉVOLUTIONS DE LA DOCTRINE MILITAIRE  
SOVIÉTIQUE : LA MISE EN AVANT DE L'OPTION  
CONVENTIONNELLE ET LA PRIORITÉ DONNÉE AUX  
ARMEMENTS CONVENTIONNELS DANS LA PÉRIODE  
1980-1985.**

Les évolutions de la doctrine militaire soviétique sont assez bien connues. Elles donnent lieu à de nombreux articles dans les publications soviétiques spécialisées où la désinformation est semble-t-il assez rare, car difficile à manier et au demeurant malhabile. Elles se traduisent surtout à court terme de manière très tangible dans la planification d'un pays où le poids du secteur militaire est de plus en plus lourd.

Depuis 1960 il est possible de distinguer cinq grandes périodes d'évolution, dans la politique militaire soviétique dont la dernière est très généralement méconnue ou sous-estimée.

1. — De 1960 à 1965 sous l'impulsion de M. Khrouchtchev c'est la période de la doctrine de la « guerre locale ». Tout conflit impliquant l'U.R.S.S. directement ne peut que dégénérer en conflit nucléaire total. Cette période a correspondu à un énorme effort de rattrapage de l'U.R.S.S. dans le domaine des fusées intercontinentales.

2. — De 1965 à 1970, l'accent a été mis sur la notion de « guerre locale ». Les guerres locales, notamment dans le tiers-monde, sont considérées comme un stade inévitable de l'antagonisme entre l'impérialisme et le communisme. Il est important de remporter des succès à ce stade. Ces conflits ne devaient pas inévitablement dégénérer en une guerre nucléaire totale. De fait l'accent dans l'équipement des forces a été mis sur les capacités d'aide et de soutien aux pays frères, notamment dans le tiers-monde. La marine soviétique de haute mer et de surface a été considérablement développée, une capacité de transport aérien à longue distance a été mise en place. C'est à cette période que, de manière très significative, un couloir de survol aérien de la Yougos-

l'avie a été obtenu par l'U.R.S.S. C'est à cette période que la présence de conseillers, d'armements, de capacités d'escalade et de transit soviétiques dans le tiers-monde s'est développée.

3. — De 1971 à 1975, l'effort a porté sur le contrôle de la guerre nucléaire stratégique. C'était l'option de la maîtrise d'un conflit nucléaire et du développement de **capacités d'actions antiforces** ponctuelles et sélectives. L'accent était mis sur la modernisation de l'arsenal stratégique : développement de la technologie MIRV et augmentation du nombre de têtes nucléaires, réduction de l'erreur circulaire probable. Cette période correspond au saut technologique que représentent les sous-marins de la classe Delta équipés de missiles à très longue portée SSN 8. L'idée doctrinale de base était qu'un conflit majeur deviendrait inévitablement nucléaire et mondial (cf. période 1960-1965) mais pas inévitablement total. Dès lors, il était décisif de pouvoir le maîtriser, et d'être en mesure de pratiquer une dissuasion à l'intérieur même **d'un conflit nucléaire engagé**

4. — L'option qui a marqué les années 1977-1980 est la plus connue. Elle concerne la priorité donnée aux **armes nucléaires de théâtre**. L'idée clé est qu'un conflit d'intérêt majeur entre l'est et l'ouest prendrait, en cas de guerre engagée, une inévitable dimension nucléaire mais que le conflit ne serait pas inévitablement mondial et total et que les territoires des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. pourraient se trouver épargnés. Cette période a correspondu avec le développement des SS20 et des bombardiers Backfire.

5. — Depuis le XXVI<sup>e</sup> congrès du Parti en 1981 il semble patent que l'on s'oriente vers une **option** tendant à privilégier très nettement les stratégies et les armements conventionnels. L'idée maîtresse serait qu'un conflit pourrait — même dans l'hypothèse d'un conflit global — demeurer au niveau conventionnel. Dès lors l'armée est organisée, notamment sur le théâtre européen, pour être en mesure de **détruire dès les premières phases d'un conflit, les capacités de riposte nucléaire de l'adversaire et cela avec des moyens conventionnels**. C'est le sens qu'il convient de donner à des mesures nouvelles telles que la réorganisation et la modernisation des forces d'attaque au sol de l'armée de l'air, de la mise en place de **groupes de manœuvre opérationnels** du rétablissement de hauts commandements stratégiques au niveau des théâtres d'opérations qui se situent entre le Haut Commandement Suprême et les commandements des Fronts. L'armée rouge pourrait ainsi laisser au pouvoir politique en cas de crise majeure une possibilité d'option entre des opérations nucléaires et des opérations conventionnelles dont l'objectif serait de parvenir à un résultat

équivalent avec des risques supposés moindres. De fait, l'accent est désormais surtout mis sur la **disponibilité opérationnelle**, la **qualité de l'entraînement**, le **niveau des réserves en hommes et en munitions**, la **réduction des délais d'alerte**, les exercices de manœuvre conventionnelle (Exercice Zaped 81).

**B. — L'ÉVOLUTION DE LA DOCTRINE MILITAIRE  
AMÉRICAINNE : LA MISE EN AVANT DE L'OPTION  
CONVENTIONNELLE SUR LE THÉÂTRE EUROPÉEN —  
LA DOCTRINE ROGERS  
ET LE PROJET « AIRLAND BATTLE 2000 »**

La doctrine « Rogers » du nom du commandant suprême des forces de l'OTAN en Europe n'est encore qu'un mouvement d'idée. Il est cependant révélateur et annonciateur d'évolution. La doctrine Rogers part de l'idée que compte tenu de la dégradation de la crédibilité de la doctrine actuelle de l'OTAN dite de la « riposte flexible », il devient nécessaire de surajouter une dissuasion conventionnelle à la dissuasion nucléaire en Europe qui sera renforcée par le déploiement des nouvelles armes à portée intermédiaire Pershing II et Cruise Missiles. Selon les initiateurs de cette évolution doctrinale la faiblesse relative des forces occidentales en Europe pourrait être compensée par une supériorité technologique des pays occidentaux dans le domaine des sous-munitions et des munitions guidées. Cette évolution serait possible à un coût jugé acceptable : progression en termes réels des budgets militaires de l'ordre de 3 à 4 % par an.

Le point de départ de la doctrine Rogers repose sur la constatation que pour se prémunir contre une éventuelle riposte nucléaire tactique de l'OTAN, les forces armées soviétiques ont été contraintes de s'organiser dans le sens d'une certaine dispersion. De ce fait, un pourcentage généralement évalué à moins de 25 % des forces soviétiques serait en contact direct avec celles de l'OTAN dans la première phase d'un conflit. Conséquence : les forces de défense occidentale acquerraient un avantage si elles se trouvaient en mesure d'isoler les forces du premier échelon du pacte de Varsovie et d'interdire l'utilisation des 2<sup>e</sup> échelons des forces soviétiques. Or les moyens existaient pour paralyser au sol les 2<sup>e</sup> échelons des moyens classiques soviétiques d'attaque.

**La technologie** des sous-munitions guidées (CAM-40, MW1, T22, BAP- 100, MIFF, STABO, etc. etc.) permettrait une neutralisation des seconds échelons adverses avec des moyens conventionnels. Or la tech-

nologie de ces armes ne serait pas un monopole américain, l'Angleterre, la France et la R.F.A. disposant également d'un savoir faire appréciable dans ce domaine. Le rapport coût/efficacité de ces armes serait lui-même meilleur que celui des armements actuels.

Quant aux risques de découplage que comporterait une doctrine qui vise avant tout à retarder l'échéance du tir nucléaire, il est nié par les instigateurs de la doctrine Rogers.

En effet le projet « airland battle 2000 » qui est à la base de la doctrine Rogers donnerait plus de latitude avant le tir nucléaire tactique, donc plus de crédibilité à ce dernier. En outre il dissuaderait beaucoup plus efficacement l'URSS d'attaquer conventionnellement car la menace pour l'URSS serait désormais, **dès le premier instant d'un conflit**, celle de voir considérablement affaiblie ce qui constitue l'une des bases politiques du système soviétique : l'Armée rouge. En outre le projet de doctrine Rogers devrait être lié à celui du déploiement des nouvelles forces américaines de théâtre Pershing-Cruise dont la vocation est de conforter le « couplage » entre le théâtre européen et la dissuasion stratégique américaine.

## SECTION II

### **LES ÉVOLUTIONS INQUIÉTANTES DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT, L'ORGANISATION ET L'EMPLOI DE L'ARMÉE DE TERRE**

L'année qui s'écoule a été marquée par une conjonction inaccoutumée d'évolutions concernant l'équipement, l'organisation et l'emploi de nos forces armées et en particulier de notre armée de terre.

Ces évolutions sont inadaptées dans le contexte international actuel. Elles provoquent une grave crise qui affecte les cadres officiers et sous-officiers de notre armée de terre, crise qu'au delà des remous provoqués par des démissions les unes éclatantes et les autres moins, le gouvernement prendrait les plus grands risques à continuer de minimiser.

## PREMIÈRE ÉVOLUTION : LA DIMINUTION CONTINUE DU NIVEAU ET DU RYTHME D'ÉQUIPEMENT DE NOTRE ARMÉE DE TERRE DEPUIS 1981.

La diminution du niveau et du rythme d'équipement de notre armée de terre résulte de la conjonction de plusieurs glissements inquiétants qui, laissent entrevoir que **le bilan de la législature 1981-1986 sera catastrophique dans le domaine de l'équipement de notre armée de terre.** Cette évolution est d'autant plus inquiétante qu'elle intervient à une période qui est sans aucun doute la plus dangereuse qu'ait traversée l'Europe depuis 1945 et qu'elle introduit un doute sur notre détermination profonde.

### A. — LA PERTE D'UNE ANNÉE DANS L'EXÉCUTION DE LA PRÉCÉDENTE LOI DE PROGRAMMATION.

Grâce à une progression continue et programmée de la part du PIBM consacrée à la défense la précédente loi de programmation avait jusqu'en 1981 été dans l'ensemble convenablement exécutée, ce qui s'était traduit, à la grande satisfaction des cadres de nos armées, par **une très nette modernisation de nos matériels.** Les seuls retards importants étaient principalement imputables à des raisons techniques notamment la mise au point du canon de l'AMX 10 RC et la maîtrise des technologies très nouvelles entrant dans la fabrication du canon 155 à grande cadence de tir.

Dès son arrivée au pouvoir le nouveau gouvernement a **bloqué cette évolution** en prenant la grave décision compte tenu du contexte international actuel, **d'étaler sur deux années l'exécution de la dernière année de la loi de programmation 1977-1982.** Conséquence : le niveau d'équipement de notre armée de terre s'est ralenti au regard de ce qui était prévu. Les livraisons et surtout les commandes de matériels favorisant la mobilité (AMX 10 RC, véhicules tactiques) et la puissance de feu (canons de 155 tractés et GCT) pour lesquels un effort particulier de rattrapage s'imposait en dernière année de programmation ont été étalées.

## B. — LES ANNULATIONS DE CRÉDITS VOTÉS.

A l'étalement des programmes prévus qui, d'emblée, caractérisait la politique d'équipement de notre armée de terre poursuivie par le gouvernement s'est ajouté en 1982 une importante annulation des crédits, pourtant en diminution relative, votés par le Parlement pour l'armée de terre. C'est ainsi que **des commandes importantes ont été ajournées**. Elles ont porté pour la seule armée de terre, sur **26 canons automoteurs 155 AUFI**, sur **55 AMX 10 PC**, sur **47 blindés rapides AMX 10 RC**, sur **728 véhicules tactiques**, sur **108 véhicules de transport de combat VAB** et sur un **stock important de munitions de guerre** représentant 683 MF. Ces mesures, s'ajoutaient à celles que l'on a mentionnées plus haut.

## C. — LA LOI DE PROGRAMMATION 1984-1988 PRÉVOIT UN NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DE L'ARMÉE DE TERRE CALCULÉ AU PLUS JUSTE DONT LE RYTHME DE MISE EN OEUVRE EST DANGEREUSEMENT ÉTALÉ DANS LE TEMPS ET DONT LES GARANTIES DE FINANCEMENT SONT ALÉATOIRES.

1. — Le gouvernement affirme entendre favoriser la qualité au détriment de la quantité en privilégiant la **mobilité** et la **puissance de feu** de l'armée de terre. Cette louable intention n'est guère manifeste au niveau des livraisons prévues pendant la durée de la programmation : 20 canons de 155 tractés, 3 lance roquettes multiples 95 AMX 10 RC, seulement seront livrés de 1984-1988.

Aucun programme ne semble prévu pour pallier à l'abandon du blindé rapide AMX 10 RC jugé trop coûteux. Pourtant des matériels tels le VBC 90 existent qui paraissent tout à fait adaptés au remplacement des EBR et des AML hors d'âge et à l'équipement de la FAR qui — sauf à rester une construction théorique — aura besoin de blindés rapides en nombre significatif.

La solution choisie quant au char de combat consistant à moderniser à grands frais (7 MF l'unité) nos AMX 30 dont la conception remonte à plus de 20 ans n'apparaît guère judicieuse. La commande d'AMX 40 dotés d'un canon de 120 et livrables à partir de 1986 n'aurait-elle pas permis d'attendre l'aboutissement d'un projet commun franco-allemand ou de la mise au point d'un engin national radi-

calement nouveau sans pour autant courir le risque — comme on le fait — de limiter au strict minimum dans une période dangereuse la mise à niveau de l'engin principal de notre corps de bataille.

La **protection sol-air** qui constitue l'une des grandes faiblesses de notre corps de bataille se perpétuera pendant toute la durée de la programmation puisque 60 SATCP seulement seront livrés et que 24 unités de tir seulement sont prévues par division.

Quant à l'**aéromobilité** qui constitue semble-t-il la panacée nouvelle, elle n'apparaît que bien timidement au niveau des équipements. 72 hélicoptères SA 342 seulement seront livrés de 1984 à 1988 alors que 84 hélicoptères de combat avaient été livrés de 1977 à 1981 époque où l'on ne glosait pas encore sur les mérites de l'aéromobilité.

Quant à l'indispensable hélicoptère d'appui protection, rien n'est prévu pendant la durée de la programmation.

**2. — Le rythme des commandes des programmes majeurs d'équipement de l'armée de terre est exceptionnellement faible jusqu'en 1985, l'exécution de l'essentiel de la loi de programmation étant rejeté aux dernières années de cette loi.**

|                                     | 1984-1985 | 1986-1988 |
|-------------------------------------|-----------|-----------|
| Modernisation des chars AMX30 en B2 | 182       | 273       |
| Canons de 155                       | 61        | 190       |
| Lance Roquettes Multiples           | 3         | 54        |
| S.A.T.C.P.                          | 10        | 305       |
| VAB                                 | 486       | 855       |
| VBL                                 | 0         | 600       |
| Véhicules tactiques                 | 7.000     | 15.500    |

La situation consistant à faire glisser les programmes majeurs vers un avenir supposé économiquement plus favorable n'est pas compatible avec l'analyse que le gouvernement fait des risques. Elle affecte de ce fait la crédibilité de sa détermination dans les crises actuelles.

**3. — Le financement des programmes prévus apparaît lui-même aléatoire.**

Pour la première fois les crédits prévus dans la programmation le sont en **francs courants**. Le taux d'inflation envisagé (6,6 % puis 5 %) paraissent exagérément optimistes et ne tiennent pas compte du surcroît d'inflation de l'ordre de 2 % que l'on note depuis toujours sur l'évolution des prix des matériels militaires. Or depuis le début de l'exécution de la programmation mise en place en 1977 les budgets militaires étaient affectés d'un coefficient d'augmentation comprenant, d'une part, un accroissement de leur contenu et, d'autre part, un correctif d'inflation réaliste puisqu'il se référait pour les deux premières années à la valeur du budget de l'Etat à structure constante puis à celle du PIBM. Ces garanties incontestables qui garantissaient un caractère tangible au renouvellement des matériels en service dans nos forces armées sont supprimées pour être remplacées par un acte de foi dans l'avenir. Un acte de foi ne suffit pas à rassurer votre Rapporteur.

**DEUXIÈME ÉVÉNEMENT : UNE REMISE EN CAUSE DE  
L'ORGANISATION DE NOS FORCES TERRESTRES QUI  
POSE PLUS DE PROBLÈMES QU'ELLE N'EN RÉSOUT.**

**A. — LA RÉORGANISATION DE L'ARMÉE DE TERRE : LES  
GRANDES LIGNES DE LA RÉORGANISATION ANNONCÉE.**

A nouveau, la réorganisation de l'Armée de Terre est à l'ordre du jour.

En 1946, à la suite de la guerre, en 1956 au lendemain de la guerre d'Indochine, en 1962 après les opérations d'Algérie, à partir de 1966 avec la stratégie nouvelle de la dissuasion, et de 1978 à 1981 avec la « Réforme Lagarde » l'Armée de Terre a fait l'objet de nombreuses et profondes réformes.

Après ces cinq réformes peu espacées menées non sans heurts, malaises et déchirements, le thème de la réorganisation de l'Armée de Terre est à nouveau à l'ordre du jour.

La nouvelle organisation de l'Armée de Terre esquissée dans le projet de loi de programmation 1984-1988 devrait être progressivement mise en place à partir de 1984. Cette réorganisation comportera, semble-t-il, cinq éléments majeurs.

1. — **Une réduction notable d'effectifs.** Cette réduction devrait porter sur 22 000 hommes en 1988 soit près de 7 % des effectifs actuels. Des garnisons seront ainsi supprimées, notamment à Granville, Saint-Lô, Bonifacio, Corte, Epernay, Bar-le-Duc, Montmédy, Lons-le-Saunier et Sète.

2. — La mise en place d'un **nouveau commandement, le commandement de la Force d'Action Rapide (F.A.R.)** dont le P.C. sera installé dans la région parisienne. La création de la F.A.R. qui regroupera 47 000 hommes et cinq divisions répond à l'objectif de donner à l'autorité politique la possibilité de manifester rapidement et de manière significative la réalité de la détermination nationale, sur le théâtre européen et outre-mer. Les F.A.R. doivent ainsi permettre une **intervention rapide** (quelques heures), **puissante** et à **longue distance** (plusieurs centaines de kilomètres du territoire national).

La F.A.R. sera composée d'abord d'unités existantes : la 9<sup>e</sup> Division d'infanterie de Marine (Saint-Malo), la 11<sup>e</sup> Division parachutiste (Toulouse) et la 27<sup>e</sup> Division alpine (Grenoble). Il s'agit d'unités légères, aérotransportables, bien armées en missiles antichars et également, si la programmation est exécutée en missiles anti-aériens, à l'horizon 1988. Ces unités, très professionnalisées, bien entraînées, sont particulièrement adaptées aux terrains difficiles, accidentés ou urbanisés.

**Deux divisions nouvelles constituées en grande partie avec des moyens existants déjà, s'ajouteront à ces trois unités.**

La 6<sup>e</sup> Division légère blindée, basée dans le sud-est, en développement de l'actuelle 31<sup>e</sup> brigade complétée à partir de moyens prélevés sur le 1<sup>er</sup> corps d'armée devrait être entièrement équipées en blindés à roues rapides et modernes (AMX 10 RC, VBL, VAB-Milan). Forte de 7 000 hommes elle devrait comporter deux régiments blindés, deux régiments d'infanterie motorisée (V.A.B.), un régiment d'artillerie mobile (155 tractés), un régiment du génie et un régiment de commandement et de soutien. Cette nouvelle unité devrait ainsi être très mobile et disposer d'une grande puissance de feu.

La 4<sup>e</sup> Division aéromobile, qui sera basée à Nancy, constituera la base de la force d'hélicoptères antichars FHAC qui devrait, à terme, rassembler quelques 90 hélicoptères antichars, 30 hélicoptères d'appui-protection et 80 hélicoptères de manœuvre. Cette nouvelle division disposera en outre d'un gros régiment d'infanterie doté de missiles antichars. La 4<sup>e</sup> Division aéromobile sera à l'origine réalisée à partir de l'amputation du 1<sup>er</sup> corps d'armée (Metz) .

3. — Le corps de bataille (1<sup>re</sup> armée) sera en outre réorganisé dans le triple but d'augmenter sa puissance de feu, d'améliorer sa mobilité et de rationaliser sa répartition territoriale de l'est vers le nord.

La 1<sup>re</sup> armée devrait demeurer constituée de 3 corps d'armée comprenant un total de 10 divisions.

Les 6 divisions blindées devraient conserver le même nombre de chars mais voir le potentiel de ces derniers amélioré (revalorisation des AMX 30 en AMX B2). Le deuxième corps d'armée verra cependant son potentiel en chars de combat augmenté de 100 unités. L'artillerie divisionnaire devrait être renforcée pour être portée à un total de 240 tubes de 155, le volume des unités d'infanterie devrait être valorisée et la capacité de défense sol-air augmentée par l'acquisition de 24 SATCP par division.

Les « divisions issues des écoles » qui font leur apparition seront des divisions légères blindées mises sur pied à partir des personnels et des matériels des écoles. Très professionnalisées, elles disposeront de matériels plus nombreux (AMX 30, mortiers de 120, Milans) et leur entraînement sera adapté aux impératifs opérationnels.

**Le Corps d'armée Nord (3<sup>e</sup> corps)** dont le P.C. sera à Lille marquera le redéploiement vers le nord de notre corps de bataille. Avec trois divisions (2<sup>e</sup> DB Versailles, 8<sup>e</sup> D.I. Amiens et 12<sup>e</sup> Division école Saumur), les possibilités du 3<sup>e</sup> corps seront portées à 30 000 hommes (non compris la division école) et reposeront sur trois divisions au lieu d'une actuellement. Il sera renforcé après 1988 d'un régiment de lance-roquettes multiple.

**Le Corps d'armée Centre (1<sup>er</sup> corps)** conservera son P.C. à Metz et sera amputé des 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> Divisions blindées. Il comprendra en temps de paix quatre divisions : la 7<sup>e</sup> D.B. (Besançon), la 10<sup>e</sup> D.B. (Chalons sur Marne), la 15<sup>e</sup> D.I. (Limoges) et la 14<sup>e</sup> division école (Montpellier). Le 1<sup>er</sup> Corps aura 32 500 hommes plus les effectifs (environ 7 000 hommes) de la division école.

**Le Corps d'armée Est (2<sup>e</sup> corps)** aura son P.C. à Baden-Baden et sera constitué comme actuellement les 1<sup>re</sup> (Trèves), 3<sup>e</sup> (Fribourg) et 5<sup>e</sup> (Landau) D.B. Il sera renforcé de régiments d'infanterie stationnés en Alsace et en Lorraine à proximité immédiate de la frontière. Le 2<sup>e</sup> corps aura 42 000 hommes. Il sera par ailleurs renforcé d'un régiment de lance-roquette multiple après 1988.

4. — **La défense opérationnelle du territoire** est désormais principalement confiée au niveau départemental à la gendarmerie qui remplira les missions de base de la DOT. Lorsque la défense opérationnelle du territoire est décrétée, la gendarmerie prend à sa charge la défense d'un certain nombre de points sensibles civils. Elle sera assurée par des réservistes parmi le personnel des installations à défendre ou parmi les habitants voisins.

Pour les opérations de D.O.T. plus importantes la structure territoriale de l'armée de terre fournira les éléments à partir des réserves, et à raison d'un régiment interarme par division militaire. C'est ainsi que les forces de D.O.T. mobilisées comporteront sous commandement territorial une division école, six brigades de zone et deux régiments interarmes d'intervention en plus des unités de garde des points sensibles.

5. — Une **grande unité nucléaire** sera créée avec l'arrivée des missiles Hadès au début des années quatre-vingt dix pour se substituer à l'articulation actuelle des régiments nucléaires au niveau des corps d'armée. D'ici là une « cellule feux nucléaires » sera créée au sein de l'état-major des armées pour établir dans le détail la constitution et l'emploi de cette grande unité qui comportera 5 régiments nucléaires, 5 bataillons d'infanterie de protection, un régiment de transmission et un régiment de commandement et de soutien.

L'idée de base paraît être qu'en **dissociant la frappe nucléaire tactique de la manœuvre des corps d'armée sur le terrain**, on pourrait souligner le caractère politique d'ultime avertissement de l'emploi du feu nucléaire. Décidée loin des chefs au contact la frappe tactique ne risquerait pas ainsi d'être utilisée comme une super-artillerie de campagne.

\*  
\* \*

Votre Rapporteur estime que la réorganisation amorcée répond à quatre objectifs majeurs.

— **Réduire le coût de fonctionnement**, voire d'équipement, de l'armée de terre par une diminution des effectifs, une organisation supposée plus efficace des moyens existants et enfin une programmation calculée au plus juste du rapport coût- efficacité des futurs moyens à acquérir.

— Emettre par la mise en place de la **FAR**, d'une part, et par l'augmentation de la mobilité et de la portée de la composante nucléaire tactique, d'autre part, un « **signal de solidarité** » à l'intention de nos partenaires européens à une période où ils sont en proie à des doutes sérieux quant à l'efficacité de l'ensemble du système de défense occidentale.

— Souligner le caractère éminemment politique du **tir nucléaire tactique**, qui est l'**avertissement ultime intimement couplé à l'emploi du nucléaire stratégique** dont il retarde éventuellement l'échéance.

— **Tirer le meilleur parti de la relative pénurie des moyens** dans l'avenir par la recherche d'une amélioration de la mobilité, de la présence de feu et de l'optimisation de leur répartition entre l'est et le nord de notre dispositif.

## **B. — LES QUESTIONS ET LES CRAINTES QU'INSPIRE LE PROJET DE RÉORGANISATION DE L'ARMÉE DE TERRE.**

Il n'est pas dans l'intention de votre Rapporteur de se livrer à une critique systématique d'une réorganisation jusqu'alors très succinctement expliquée aux élus de la Nation quoique ces derniers aient été invités à entériner a priori le projet en votant la loi de programmation 1984-1988.

**Sans s'opposer systématiquement aux objectifs poursuivis par cette réorganisation — votre Rapporteur estime que en l'état des informations dont il dispose, ce projet comporte sans doute plus d'inconvénients que d'avantages et pose plus de problèmes qu'il n'en résout.**

Cette situation lui paraît d'autant plus grave que l'environnement international actuel confère une importance plus décisive que jamais à la **crédibilité dissuasive de notre système national de forces**. Cette considération, et celle-là seule, justifiera la sévérité des considérations qui suivent.

1. — La réorganisation projetée intervient alors que la « réforme Lagarde » poursuivie non sans difficultés et remous de 1978 à 1981 avait déjà entraîné une profonde rationalisation des structures et une sensible réduction des effectifs.

Quelle que soit l'efficacité supposée de la nouvelle réforme projetée, cette dernière est amorcée **trop tôt après la réforme précédente**. Elle ne peut dans ces conditions que provoquer des réticences — d'ores et déjà perceptibles et inquiétantes — au niveau d'un encadrement encore désorienté par l'ampleur de la réforme précédente dont tous les effets sont loin d'être absorbés.

2. — La réduction importante d'effectifs se surajoutera aux réductions d'effectifs qui viennent d'être réalisées non sans mal dans le cadre de la réforme précédente.

De ce fait elle posera de très difficiles problèmes de gestion.

Elle risque en outre d'affecter la **disponibilité opérationnelle d'unités dont les moyens en hommes sont d'ores et déjà calculés au plus juste et dont la disponibilité est de plus en plus perturbée par la libéralisation mal contrôlée du régime des permissions**.

3. — La nouvelle organisation proposée est, pour l'essentiel, réalisée à partir d'une coûteuse redistribution de moyens existants et elle ne se traduit que très peu par la mise en place de moyens nouveaux.

La FAR sera essentiellement constituée d'unités existantes (3<sup>e</sup> DIMA, 11<sup>e</sup> DP, 27<sup>e</sup> DA) ou d'unités dérivées d'unités existantes. La nouvelle 6<sup>e</sup> division légère blindée sera constituée à partir d'éléments provenant d'autres grandes unités .

Quant à la réorganisation du corps de bataille elle ne se traduit pas non plus par la création d'unités réellement nouvelles, mais simplement par une nouvelle distribution de moyens existants.

Au niveau des matériels en dépit des louables priorités affichées — mobilité, puissance de feu, protection sol-air — aucun effort nouveau n'est engagé. Bien au contraire le rythme de modernisation des équipements sera exceptionnellement lent : 3 lance roquettes multiples, 61 canons de 155, 10 SATCP, 30 hélicoptères de combat seulement seront commandés pour les deux années 1984 et 1985... Jamais le rythme de renouvellement des matériels de l'armée de terre n'a été aussi lent. Quant au rattrapage prévu entre 1986 et 1988 il est très relatif et repose sur des moyens de financement tout à la fois aléatoires et insuffisants.

4. — La mise en place de la FAR pose également de nombreux problèmes.

— Quelles seront la la cohérence et la valeur opérationnelle d'une grande unité pratiquement dépourvue de tout moyen de transport organique et dont les éléments seront dispersés sur tout le territoire national (1) et en outre particulièrement éloignés du théâtre d'opération supposé de cette unité ? Comment, sans moyens de transport nouveaux, une telle unité sera-t-elle en mesure de répondre à sa mission qui est de porter « en quelques heures » une « contre-attaque » massive sur le dispositif adverse ?

— Quelle sera la valeur des moyens « feu » d'une unité dont la vocation est de se déplacer rapidement alors que les livraisons et les commandes de matériels répondant à cette vocation se situent à un niveau très bas. Quelle est la signification de la priorité donnée aux hélicoptères de combat lorsque l'on sait que 72 livraisons seulement d'appareils de ce type n'interviendront pendant la durée de la programmation et que 80 seulement seront commandés pendant la même

---

(1) Toulouse, Saint-Malo, Grenoble, Nancy, Nîmes...

période ? Quelle sera la valeur d'une force d'hélicoptères de combat qui jusqu'à l'horizon 1988 sera dépourvue de moyens d'appui protection ? Comment interpréter la priorité donnée à la mobilité alliée à la puissance de feu lorsque l'on sait que les commandes de 47 AMX 10 RC ont été annulées en 1981 et que ce programme qui répondait parfaitement aux exigences particulières de la FAR a été arrêté sans qu'aucun programme de remplacement n'ait été prévu. Quand la FAR disposera-t-elle d'une artillerie cohérente puisque le total des livraisons de 155 tractés sera de 66 unités pour toute l'armée de terre jusqu'à 1985 et de 20 unités jusqu'à 1988. Comment sera assurée la défense sol-air de cette unité dont il résulte de la vocation même qu'elle aurait — en cas d'emploi — à subir des attaques aériennes incessantes et massives ?

— Plus inquiétant encore est le flou qui préside à la définition du concept d'emploi de la FAR sur le théâtre européen.

Comment concilier la volonté de rester dissuasif — c'est-à-dire le refus d'accepter la bataille autrement que comme un test de la détermination de l'adversaire avant le recours au nucléaire — avec la programmation explicite de l'intervention d'une grande unité, à l'avant de la bataille, au côté d'un allié agressé ? Dès lors que l'adversaire potentiel dispose de moyens conventionnels (au moins trois fois supérieurs en puissance et en nombre aux moyens des pays membres de l'Alliance Atlantique sur le théâtre européen), comment considérer que la menace d'une force de moins de 50 000 hommes, ne disposant que d'armements conventionnels moins puissant que ceux de l'adversaire, puisse être réellement dissuasive ?

Nous nous permettons ici de rappeler les interrogations fondamentales que formulait notre éminent collègue Jacques Genton dans son rapport sur le projet de loi de programmation 1984-1988.

« Si le gouvernement envisage clairement l'intervention d'une grande unité française dans une bataille en avant pour assister un allié, cela ne signifie-t-il pas qu'il considère que les intérêts vitaux de la France, que protège avec une signification politique, l'armement nucléaire tactique, ne seraient pas menacés puisque cette grande unité ne doit pas avoir d'armements nucléaires ? »

**5. — La constitution à l'horizon 1990 d'une grande unité nucléaire autonome paraît également inquiétante.**

Il est tout d'abord permis de s'interroger sur la **valeur militaire d'un tir nucléaire désormais dissocié de la manœuvre des forces conventionnelles**. La manœuvre des forces était jusqu'alors destinée à valoriser et à préparer le tir nucléaire en imposant des concentrations de troupes et de moyens à l'adversaire.

Quelle sera la valeur militaire d'un tir nucléaire dont la préparation n'aura pas été étroitement liée à la manœuvre ? La question est d'autant plus grave que le gouvernement a dans la loi de programmation fait pratiquement l'impasse sur les moyens d'acquisition des objectifs pourtant indispensables à l'efficacité militaire de tout tir nucléaire tactique de portée supérieure à 100 kilomètres.

Il apparaît en outre que l'un des points forts de l'organisation actuelle réside dans le fait que, malgré leurs performances limitées, les régiments Pluton font partie intégrante du corps de bataille. **Leur existence au sein même du dispositif de la Première Armée imposerait de lourdes contraintes tactiques à un adversaire**. Par leur appartenance organique à la Première armée, par l'organisation de la manœuvre de la Première armée en fonction de la préparation du tir nucléaire tactique, par l'incertitude permanente dans laquelle se trouverait l'agresseur quant à l'instant du tir nucléaire tactique, les régiments d'artillerie nucléaire valorisent considérablement notre corps de bataille, et cela tout à fait indépendamment de la décision éventuelle de tir nucléaire tactique. **Leur seule existence au sein du corps de bataille confère à ce dernier une valeur dissuasive très supérieure à ce qui résulte de la seule évaluation des moyens conventionnels qu'il aligne.**

La situation ne sera plus la même lorsque, dans la nouvelle organisation, la menace de frappe nucléaire tactique ne viendra plus du théâtre même du terrain où se développe la phase militaire de la crise. Dès lors, votre Rapporteur estime que la capacité de gesticulation et de menace du corps de bataille se trouvera singulièrement affaiblie. De fait, compte tenu de l'infériorité grandissante de nos forces conventionnelles face à celles de l'adversaire, **l'instant de la décision du tir nucléaire tactique risque de se trouver avancé aux premières heures d'un conflit** en même temps que sa signification militaire se trouvera limitée par son découplage de fait avec la manœuvre des corps d'armée.

Il apparaît également important de noter que la **dissociation entre les forces de manœuvre et l'armement nucléaire paraît de nature à singulièrement compliquer l'introduction ultérieure éventuelle de têtes neutroniques dans notre dispositif.**

L'emploi d'arme neutronique ne se conçoit en effet qu'au contact des forces adverses. Dès lors quelle sera la crédibilité d'un tir nucléaire neutronique, déclenché à moyenne distance ? Quelle sera son efficacité militaire ? Est-il envisagé de dissocier le tir neutronique du tir nucléaire tactique, ce qui constituerait un glissement net vers la dangereuse doctrine de la riposte graduée qui est inadaptée à nos possibilités ? Si, comme on peut le penser, tel n'est pas le cas, la nouvelle organisation, en négligeant de prendre en compte la spécificité de l'emploi des armes neutroniques, ne préfigurerait-elle pas un abandon de ce type d'arme défensif d'une efficacité redoutable et dont nous avons maîtrisé la technologie ?

Reste la question fondamentale de savoir ce qu'il restera de la **participation de l'armée de terre à la dialectique de la dissuasion** dans la nouvelle organisation projetée. La nouvelle organisation n'annonce-t-elle pas un glissement vers le retour inavoué de nos forces conventionnelles dans le dispositif de l'OTAN. Tout incite à le penser y compris les commentaires très favorables des milieux de l'OTAN sur le projet de réorganisation de l'armée de terre française.

6. — La réorganisation de la Première armée se traduira avant tout par une **diminution drastique de ses moyens**.

Les régiments d'artillerie nucléaire passeront sous le commandement de la grande unité nucléaire à créer avec les inconvénients majeurs que l'on vient de voir quant à la crédibilité opérationnelle de notre corps de bataille.

Dans le même temps, la Première armée sera **privée d'une partie importante de ses moyens traditionnels** qui passeront sous le contrôle du commandement de la Force d'Action Rapide (4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> DB notamment).

Affecté par le transfert d'une partie de ses moyens les plus modernes (hélicoptères de combat, AMX 10 RC) à la FAR la **puissance de feu du corps de bataille sera loin d'être compensée par l'introduction de matériels nouveaux**. La revalorisation des vieux chars AMX 30 en AMX B2 constitue un pis-aller. Le rythme de livraison des canons de 155, dont une partie seulement est destinée à la première armée, est particulièrement lent. 3 lance roquettes multiples seulement seront livrés pendant les cinq années de la programmation. Avec 24 SATCP par division, dont la plupart seront livrés après 1988, la protection sol-air du corps de bataille restera très dangereusement insuffisante ...

La conjonction de ces différents facteurs ne peut qu'inciter à la plus grande inquiétude quant à la valeur opérationnelle de notre corps de bataille dans les années à venir.

7. — Dernier élément de la réorganisation envisagée : la réforme de la **Défense opérationnelle du territoire (DOT)**.

Pour l'essentiel la défense du territoire a vocation dans le projet gouvernemental à passer désormais en période normale dans les attributions de la **gendarmerie** et en période de DOT dans celles des réserves. Cette évolution paraît sous-estimer gravement le fait que le **paroxysme militaire d'une crise qui conférerait un rôle essentiel à la DOT peut survenir pratiquement sans préavis**. Dès lors la **défense opérationnelle du territoire suppose l'existence de forces disponibles en permanence, opérationnelles, mobiles et polyvalentes**. La Gendarmerie fait bien évidemment partie de ces forces. Mais dès que ses capacités militaires seront dépassées, les divisions militaires territoriales devront intervenir sans délai et en totale continuité dans le temps et dans l'espace avec l'action de la gendarmerie. Le projet gouvernemental croit prendre en compte l'impératif de disponibilité opérationnelle des forces de DOT, d'une part, en donnant à la gendarmerie « la responsabilité d'une partie importante des missions de DOT jusque là assurées par l'armée de terre » et, d'autre part, en « réorganisant les unités mobilisées de l'armée de terre afin d'accroître la rapidité de la mise sur pied et leur capacité d'intervention contre toute forme d'infiltration adverse sur le territoire national ».

Dès lors la gendarmerie dont l'essence est d'être une force de deuxième catégorie va se voir chargée de missions militaires de troisième catégorie — ainsi d'ailleurs qu'en témoigne son équipement de fusils de guerre FAMAS — . Est-elle préparée à ce type de mission ? En a-t-elle, malgré le FAMAS, les moyens militaires ? En a-t-elle le potentiel en effectifs ? Y est-elle entraînée ?

Quelle sera, par ailleurs, malgré les efforts prévus (avec quels moyens ?) la valeur des unités militaire mobilisées ? Quels seront leurs délais de mise sur pied si des événements impliquent sur le territoire national une intervention pouvant survenir en quelques heures ?

### TROISIÈME ÉVÉNEMENT : L'APPARITION DE MENACES GRAVES TANT SUR L'EFFICACITÉ MILITAIRE QUE SUR LA SIGNIFICATION DU SERVICE NATIONAL.

L'engagement électoral du gouvernement de réduire la durée légale du service national ainsi que certaines dispositions figurant dans le projet de loi modifiant le code du service national adopté au printemps 1983 constituent des éléments qui ne sont pas bons pour nos armées.

#### A. — LA LOI DE 1983.

**Le projet de loi adopté au printemps 1983 portant modification du code du service national comportait un ensemble très varié de dispositions.**

Toutes ne sont pas mauvaises. Certaines étaient nécessaires. Votre Rapporteur tient cependant à souligner à nouveau que si l'on veut éviter des difficultés pratiques, l'application du principe d'appel légal à dix-huit ans prévu par la loi devra être très progressive. L'augmentation à 15 % des effectifs d'appelés servant dans la gendarmerie est excessive et elle causera bien des gênes à un corps, par vocation professionnalisé, et qui n'est pas, de surcroît, pourvu en moyens d'accueil (entraînement, hébergement etc.) susceptibles de faire face sans heurt à une telle augmentation de ses effectifs. L'instauration d'un volontariat pour un service allongé n'apparaît pas mauvaise en soi mais les mesures incitatives prévues ne sont pas de nature à permettre de dégager un nombre de volontaires suffisant pour rendre possible une diminution de la durée du service.

Quant aux dispositions tendant à considérer l'objection de conscience comme l'une des formes du service national, elles n'iront pas sans créer des difficultés. En particulier le fait de considérer l'objection de conscience comme l'une des formes du service national risque de rendre difficile en droit le juste maintien d'une durée de service doublée pour les candidats à ce statut. Quant à la suppression de l'interdiction de la propagande tendant à inciter autrui à bénéficier des disposi-

tions relatives aux objecteurs de conscience dans le but exclusif de se soustraire aux obligations militaires, elle prive le gouvernement d'un garde-fou qui n'avait rien de choquant, dès lors que l'information sur l'objection de conscience était autorisée.

## **B. — LE PROJET ÉLECTORAL DE RÉDUCTION DE LA DURÉE DU SERVICE NATIONAL.**

**Le projet démagogique du gouvernement de réduire la durée du service national** constitue une mesure plus grave encore pour la cohésion et l'efficacité de notre armée de terre.

Il y a cinq ans à la suite d'une étude très approfondie sur le service national, prenant acte de certaines prises de position individuelles de membres de la majorité d'alors prônant le recours au volontariat ou la réduction de la durée du service national, votre commission se prononçait, à la quasi-unanimité, en faveur du **maintien de la conscription et du maintien à 12 mois de la durée légale du service national.**

Par une conclusion, plus que jamais d'actualité, nous indiquions alors « Quant à la durée du service national, durée fixée à douze mois, elle est celle qui correspond le mieux à la double nécessité de donner une formation convenable aux appelés et de disposer de troupes opérationnelles.

« Dans le contexte international actuel, remettre en cause le service national sous sa forme actuelle risquerait de remettre en cause la volonté de la France de se défendre.

« En réduire la durée serait témoigner de faiblesse dans un contexte international difficile et dangereux qui exige au contraire détermination, rigueur et fermeté ».

Est-il en effet sérieux d'envisager de réduire la durée légale du service national, lorsque l'on sait que notre pays devra à partir de 1990 faire face à une importante diminution de la ressource démographique ? Est-il sérieux d'envisager de réduire la durée du service national alors que le rétablissement de l'équilibre des forces en Europe implique et impliquera une détermination accrue et que tout signe de relâchement de la part de la France serait très durement interprétée par nos partenaires européens comme il serait apprécié par ceux qui, à l'est,

scrutent actuellement toute faille dans notre détermination ? Est-elle, même avec des palliatifs tels que ceux envisagés dans la loi votée ce printemps, opportune, en termes d'efficacité militaire ? Que vaudrait une armée dont les effectifs appelés seront en fait tous à l'instruction car comment peut-il en être autrement avec six ou neuf mois de service ? Quelle serait la cohésion d'une armée où coexisteraient, d'une part, selon un rythme de rotation rapide des appelés trop brièvement instruits pour tenir des emplois militaires opérationnels et, d'autre part, des volontaires ou des soldats de métier qui, compétence oblige, monopoliseraient les fonctions nobles ?

## QUATRIÈME ÉVÉNEMENT : L'ENGAGEMENT DE L'ARMÉE DE TERRE DANS DES OPÉRATIONS OUTRE-MER COÛTEUSES ET AVENTUREUSES

Élément nouveau, l'Armée de terre est engagée avec un total de plus de 5 000 hommes en premier échelon et des moyens importants sur deux théâtres d'opérations outre-mer : le Liban et le Tchad. Ces interventions coûteuses, pour lesquelles des hommes sont morts et d'autres ont été cruellement blessés ont fait la démonstration du courage et de la disponibilité des personnels ainsi que de l'efficacité de nos moyens. La façon dont elles ont été engagées, puis poursuivies au niveau politique suscite en revanche plus de réserves.

### A. — LE TCHAD

L'ampleur et le coût de l'opération Manta s'explique largement par son caractère tardif. Très tôt, le Gouvernement français a été alerté par ses propres moyens d'information, par ceux du Gouvernement légal tchadien ainsi que par ceux très sophistiqués déployés sur place par les Etats-Unis, de la préparation puis des modalités exactes du déroulement des premières phases de l'invasion du nord du Tchad par les troupes de Goukouni Oueddei et de la légion islamique ainsi que de la nature exacte du soutien massif qui était directement apporté à ces éléments par la Libye. Hésitant à aller au-delà des accords de coopération assez restrictifs de 1976, le Gouvernement a hésité à intervenir en minimisant l'ampleur de l'agression et en laissant cette dernière se développer dans des proportions que l'on sait.

L'intervention française a ensuite eu lieu le 10 août et elle a été massive. Elle a eu pour résultat de bloquer la progression des troupes d'invasion qui, Faya Largeau occupé, se trouvaient en tout état de cause en proie à des problèmes d'allonge des lignes logistiques impliquant un arrêt — il est vrai peut-être provisoire — du processus d'invasion. Les conséquences néfastes du caractère tardif de cette intervention sont multiples.

1. — **Les troupes de Goukouni Oueddei et leur allié libyen ont réussi leur opération de prise en gage d'une partie importante du territoire tchadien et au-delà des déclarations répétées sur le maintien de l'intégrité territoriale du pays on aboutit, qu'on le veuille ou non, à une partition de fait dès lors que l'idée d'une aide des troupes françaises à la reconquête des territoires envahis est déclarée exclue d'emblée.**

2. — **Le Gouvernement légal, qui, très tôt, avait alerté la France sur les préparatifs d'agression, va marquer sa déception devant le caractère tardif de cette intervention et son caractère limité au maintien du statu quo territorial actuel qu'il récuse comme portant atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté nationale du Tchad.**

3. — **L'intervention tardive des troupes françaises a déçu une partie de nos alliés africains traditionnels, affectant ainsi la crédibilité de notre pays dans cette partie du monde où l'influence américaine tend de plus en plus à se substituer à celle de notre pays notamment depuis le début de l'invasion du nord du Tchad en juin-juillet 1983.**

4. — **Tardive, l'intervention française a dû être massive afin de rester dissuasive vis à vis du très important dispositif progressivement mis en place par la Libye au nord du Tchad. De ce fait, cette intervention a été extrêmement coûteuse et risque de le devenir plus encore pour demeurer dissuasive face au renforcement continu et inquiétant du dispositif libyen notamment en matériels lourds.**

5. — **Le coût (1) même du dispositif français affecte sa crédibilité militaire car comment imaginer qu'un dispositif d'une telle ampleur, impliquant des chaînes logistiques si longues pourra éternellement être maintenu en place par un pays en proie à de graves difficultés économiques et budgétaires qui affectent très directement depuis deux ans les budgets d'équipement et de fonctionnement de nos armées.**

6. — **La considération qui précède entraîne un doute sur la crédibilité diplomatique du dispositif français. Une intervention dont le coût laisse supposer qu'elle sera forcément limité dans le temps n'est pas un élément qui incitera la Libye et ses alliés tchadiens à hâter le processus de négociation. Ces derniers disposent d'un gage territorial appréciable. Et le temps — car en l'occurrence, il signifie beaucoup d'argent — joue en leur faveur.**

(1) En dépit de questions répétées, la seule indication concernant le coût de l'opération « Manta » qu'il a été possible à votre rapporteur d'obtenir est très globale. Elle fait état, pour les deux opérations, au Liban et au Tchad, d'un surcoût de l'ordre de 1,2 à 1,5 milliard de francs pour l'année 1983.

7. — Enfin, tardive, l'opération française a dû non seulement être, mais être massive, ce qui à l'évidence **ne satisfait pas les pays progressistes d'Afrique que l'on a semblé vouloir ménager** au début de ce septennat, voire même de cette affaire. Pour ces pays, et plus que jamais compte tenu de l'ampleur du dispositif français et de certains espoirs d'évolution de notre diplomatie, la diplomatie française en Afrique reste « la diplomatie du Jaguar » que fustigeait jadis notre actuel Gouvernement. Rien n'est donc changé, si ce n'est le fait, **considérable**, que dans le même temps notre crédibilité auprès de nos alliés traditionnels s'est singulièrement effritée.

8. — Sans être un stratège et sans disposer bien entendu de tous les éléments d'appréciation nécessaire, votre rapporteur estime que, **politiquement indispensable, une intervention dès le début de l'invasion était militairement réalisable.**

Les objectifs étaient limités et en posture manifeste d'envahissement du territoire national tchadien. Ils étaient très clairement identifiés sans doute par nos moyens d'investigation et sûrement par les moyens américains très sophistiqués alors déployés sur place. Ces objectifs étaient, de surcroît, peu protégés en moyens sol-air et se trouvaient à la limite extrême du rayon d'action de la défense aérienne libyenne qui, si elle avait été mise en action, se serait en outre trouvé dans la situation politique très délicate d'avoir à intervenir manifestement et directement en territoire étranger, ce que les forces armées libyennes ont jusqu'alors toujours tenu à être en mesure de nier. En revanche, l'existence d'AWACS, la protection aérienne dont disposaient ces appareils ainsi que les capacités de ravitaillement en vol de nos Jaguar, rendaient possible une destruction des premières colonnes d'invasion.

La situation très grave dont on vient d'évoquer les principaux inconvénients aurait alors pu être évitée, au prix de certains risques, certes. Mais, le ratio avantage-coût de ces risques était favorable. Celui de l'opération Manta l'est infiniment moins. Au plus haut niveau de l'Etat la rapidité de décision qui renforce ou affaiblit la crédibilité d'un pays a fait défaut à **moins que n'ait délibérément été jouée la carte de la partition.**

## B. — LE LIBAN

Après l'attentat de l'aube du dimanche 23 octobre, le problème de l'emploi des troupes françaises au Liban se pose en termes dramatiques.

De fait, la participation de forces françaises à la force multinationale d'interposition au Liban a été et risque encore d'être à l'origine de bien des drames. Cette situation résulte moins du **principe même de la présence** de ces troupes au Liban, que de la nature de la mission de nos forces.

En effet, **la mission de cette force n'est pas précisée d'une manière claire et satisfaisante.**

1. — La mission des forces françaises au Liban comporte deux aspects, **l'aide à la formation de l'armée libanaise**, d'une part, et une fonction d'interposition géographiquement limitée au Grand Beyrouth, d'autre part.

La première mission est claire et elle a été remplie avec succès ainsi qu'en a témoigné le comportement de la jeune armée libanaise tout au long des affrontements récents.

2. — La seconde mission est beaucoup plus floue. Son caractère **limité dans l'espace** (le Grand Beyrouth) et **dans l'objet** (stricte mission d'interposition) a empêché les troupes françaises de jouer un rôle efficace. Comment, en effet, avec des pouvoirs et un armement réduit, adapté à cette mission, jouer un rôle à la hauteur de ce que le Liban attend de la France, de la crise que ce pays traverse, des moyens et des forces qui s'y affrontent ?

Conséquence : les troupes françaises ont été contraintes d'assister, l'arme au pied, au massacre de populations chrétiennes à quelques kilomètres de leurs positions. Conséquence encore : les troupes françaises ont dû subir, sans possibilité de réaction appropriée, des attentats, des tirs et des provocations dont on sait les conséquences. Avant le dramatique bilan de l'attentat du 23 octobre 18 hommes avaient déjà été tués et 54 avaient été blessés.

**Questions enfin :** Dans une situation mal maîtrisée la France sera-t-elle toujours considérée comme neutre dès lors que ses troupes soutiennent objectivement le régime légal en place sans pour autant le reconnaître ni s'en donner les moyens ? Risquant d'être considérée comme engagée dans le conflit en cours, la France pourra-t-elle demeurer un interlocuteur diplomatique valable pour les différentes parties en présence ? Ses troupes seront-elles toujours officiellement considérées comme neutres ? Ne risquent-elles pas d'être de plus en plus violemment prises à partie par certaines forces en présence ? Etant armées comme des forces de police, ont-elles les moyens de se défendre effica-

cement ? Ne risque-t-on pas d'être engagé malgré nous dans un conflit que nous ne maîtrisons pas ? Que se passerait-il enfin si les troupes américaines étaient un jour retirées, ce qui, à moyen terme, n'est pas une hypothèse d'école ?

**DEUXIÈME PARTIE**

**LE PROJET DE BUDGET DE L'ARMÉE DE TERRE  
POUR 1984**

## SECTION I

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET DE BUDGET DE LA SECTION FORCES TERRESTRES

**1. — La part du budget de la défense dans la richesse nationale annuellement créée : une stabilisation de la part du budget de la défense dans le PIBM**

— S'élevant hors pensions à **142 118 millions** de francs en crédits de paiement, le budget de la défense représentera en 1984 3,92 % du PIBM hors pensions et 4,71 % pensions comprises.

— Ce budget est en **progression de 6,62 %** sur 1983, alors que le budget général augmente de 6,3 %.

Il est rigoureusement conforme aux prévisions de la loi de programmation qui prévoyait 142 100 millions de francs pour 1984.

Les autorisations de programme s'élèvent à 84 779 millions de francs, soit un taux de progression de 8,37 %.

Par rapport au **PIB** le projet de budget de la défense pour 1984 représente 3,39 % hors pensions et 4,08 % pensions comprises.

Par rapport au **budget de l'Etat** le budget de la défense représente 15,15 % hors pensions et 18,23 % pensions comprises.

Ces chiffres doivent être pris en considération en tenant compte du **taux d'inflation** qui a été de 9 % en 1983 et que le Gouvernement entend **LIMITER** à 5 % en 1984 d'une part et de **l'inflation supplémentaire du coût des matériels militaires** d'autre part. Compte tenu de la diversité des matériels militaires acquis par le Ministère de la Défense, il n'est pas possible d'établir un taux moyen de hausse des prix concernant ces matériels. Cependant l'expérience du passé montre que, si pour certains matériels ce taux est comparable à celui des prix du PIBM, une certaine dérive supplémentaire existe (1 à 2 %) pour certains matériels importants.

Il est clair que si l'inflation est supérieure à 5 % en 1984 le pouvoir d'achat des armées régressera et que les objectifs dangereusement limités de la loi de programmation pour 1984 ne pourront même pas être atteints.

## 2. — La tendance à la diminution de l'effort de défense en Europe

La diminution de l'effort de défense que l'on enregistre depuis deux ans en France n'est pas propre à notre pays. La crise économique explique qu'un phénomène analogue apparaît chez la plupart de nos partenaires européens ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessous.

### Budget de l'Etat consacré à la Défense

#### Par rapport au PIB

#### Prévisions OTAN (Norme OTAN)

| (en %)          | 1982 | 1983 | Evolution |
|-----------------|------|------|-----------|
| France          | 4,1  | 4,2  | + 0,1     |
| Grande-Bretagne | 5,1  | 5,3  | + 0,2     |
| R.F.A.          | 3,4  | 3,4  | =         |
| Etats-Unis      | 6,5  | 7,1  | + 0,6     |

Prévisions occidentales sur le budget de la Défense de l'U.R.S.S. pour 1984 14 à 16 % du PIB, pour 1983 13 à 14 % du PIB.

#### Par rapport au budget de l'Etat

#### Prévisions OTAN

|                 | 1982 | 1983 | Evolution |
|-----------------|------|------|-----------|
| France          | 17,9 | 18,5 | + 0,6     |
| Grande-Bretagne | -    | -    | -         |
| R.F.A.          | 22,1 | 22,8 | + 0,7     |
| Etats-Unis      | 28,7 | 31,9 | + 3,2     |

**2. — le contenu financier du projet de budget de l'Armée de Terre.**

Dans l'ensemble du budget de la défense, la part de l'Armée de Terre s'élève à :

— 38 371 millions de francs pour les crédits de paiement, ce qui correspond à une croissance de 7,16 % par rapport à 1983 contre 9,01 % de 1982 à 1983. Cette dotation est répartie entre le titre III, 22 164 millions de francs qui n'augmente que de + 5,39 % et le titre V, 16 207 millions de francs qui augmente de + 9,7 %

— 1 776 millions de francs en autorisations de programme, soit une progression de 3,57 % contre + 5,20 % de 1982 à 1983.

Rapportées au budget de la défense, les dotations de l'Armée de Terre représentent 27 % des crédits de paiement et 25,62 % des autorisations de programme du titre V. En 1983 cette répartition était respectivement de 26,87 % et 26,80 %.

L'étude de l'équilibre entre les dépenses de fonctionnement (titre III) et les dépenses d'investissement (titre V) fait apparaître un changement de tendance par rapport à 1983, la part consentie au titre III étant en diminution au profit des dépenses d'investissement.

|           | 1978  | 1979  | 1980  | 1981  | 1982  | 1983  | 1984  |
|-----------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| titre III | 65,25 | 63,95 | 62,66 | 58,62 | 58,23 | 58,73 | 57,76 |
| titre V   | 34,75 | 36,03 | 37,34 | 41,38 | 41,77 | 41,27 | 42,24 |

**Le resserrement de l'écart entre le titre III et le titre V n'est pas une mauvaise chose. Il est cependant cette année réalisé au prix de certaines économies sur les frais de personnel notamment, mais également au prix de déflations drastiques de certains postes importants : conditions de vie, carburant, mise en condition opérationnelle des forces. Certaines des réductions de dépenses ainsi réalisées se traduiront à terme, par des surcoûts comme par exemple au niveau des dépenses d'entretien des immeubles. D'autres expriment d'ores et déjà une diminution de la préparation de nos forces.**

**SECTION II**  
**LES OBJECTIFS PHYSIQUES**  
**DU PROJET DE BUDGET POUR 1984**

Le contenu physique du budget se répartit en cinq grands ensembles dont l'évolution, par rapport à 1983, est la suivante :

|   | ! | 1983   | ! | 1984   |
|---|---|--------|---|--------|
| Rémunérations et charges sociales           | ! | 40,2 % | ! | 39,9 % |
| Equipements                                 | ! | 26,8 % | ! | 30,8 % |
| Mise en condition opérationnelle des forces | ! | 14,4 % | ! | 11,1 % |
| Condition de vie                            | ! | 12,2 % | ! | 11,7 % |
| Infrastructure                              | ! | 6,4 %  | ! | 6,5 %  |

On constate que la part des ressources affectées aux équipements a augmenté en termes relatifs au détriment des autres postes, en particulier de la mise en condition opérationnelle des forces qui sera difficile à maintenir à niveau avec des crédits nettement insuffisants pour certains postes.

**1. — Les effectifs**

Les effectifs de l'Armée de Terre subiront une réduction importante qui portera sur 6 349 postes. En effet, il a été décidé que l'effort principal de réorganisation sera mené en 1984. Au niveau des effectifs la tranche 1984 de déflation portera sur 6 470 emplois répartis comme suit :

— 230 officiers (70 lieutenants-colonels, 7 commandants, 153 capitaines, lieutenants, sous-lieutenants)

- 500 sous-officiers (100 adjudants, 200 sergents-chefs, 200 sergents)
- 240 caporaux-chefs
- 5 500 appelés.

Dans le même temps 120 emplois de caporaux-chefs en remplacement de personnels civils seront créés dans le cadre du renforcement de la sécurité des installations militaires.

L'ensemble de cette réduction portera essentiellement sur les forces qui verront leurs effectifs diminuer de 4 802 personnels.

## 2. — Les rémunérations et charges sociales

Les rémunérations et charges sociales, d'un montant de 15 332 millions de francs, progressent de 6,46 % par rapport à 1983 et représentent 69,17 % des crédits du titre III.

Compte tenu de l'économie réalisée par la réduction d'effectifs, cette évolution correspond à la couverture des hausses de traitement et de salaire. Elle devrait permettre les mesures suivantes :

- relèvement hiérarchisé du prêt des appelés de un franc par jour à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1984 (13,50 francs pour un soldat de 2<sup>e</sup> classe) ;
- relèvement de l'indemnité à résidence à l'étranger :
- revalorisation de l'indemnité de service des personnels de la poste aux armées (+ 40 %) ;
- attribution d'une indemnité journalière pour travaux dangereux aux artificiers dépiégeurs (47 francs par jour d'intervention).

Cette année encore, la revalorisation de la solde spéciale progressive et l'augmentation du nombre d'échelles IV des sous-officiers n'ont pas été retenues.

Cependant, des négociations ont été menées avec le ministère des finances et un accord de principe a été obtenu pour que les militaires à solde spéciale progressive bénéficient des augmentations en pourcentage ou en valeur accordées par le Gouvernement aux titulaires à basses rémunérations de la fonction publique. En outre, la valeur absolue du contingent d'échelles IV des armées devrait être maintenue, sans tenir compte de la déflation d'effectifs qui, pour 1984, se serait traduite par une diminution de 514 échelles IV.

### 3. — Le poste alimentation

Avec une dotation de 1 445 millions de francs, ce poste enregistre une progression de 6,2 % sur 1983. Cette progression devrait permettre de couvrir les besoins à qualité égale si leur taux d'inflation s'avère conforme aux prévisions optimistes du Gouvernement.

La prime d'alimentation était de 15,96 francs le 1<sup>er</sup> janvier 1983. Au 1<sup>er</sup> janvier 1984 son taux prévisible sera de 17,38 francs, soit une augmentation de 8,9 %.

### 4. — Le poste vie courante

En augmentation de 1,2 % par rapport à 1983, cette dotation est de 1 383 millions de francs. Des efforts encore accrus seront donc demandés aux chefs de corps dans ce domaine où la cote d'alerte ne semble pas loin d'être atteinte.

### 5. — Les activités

Ce poste revêt une grande importance puisqu'il garantit la capacité opérationnelle des forces.

Les crédits alloués aux activités s'élèvent à 1 129 millions de francs.

Ils sont en régression de 9,4 %.

La part de ces crédits destinée aux carburants est en diminution de 11,1 %

Cette diminution ne devrait, estime le Ministre, pas avoir d'influence sur le taux de sortie avec matériels compte tenu des meilleures performances atteintes par ceux-ci. Votre rapporteur doute de la réalité de cette affirmation pour le moins optimiste. En fait, **il est à craindre que l'on puise sur les stocks et que l'on compte sur la réduction d'activité qu'entraîneront les mouvements d'unités liés à la réorganisation pour sauver la face dans ce domaine fondamental.**

Les exercices en terrain libre devraient cependant être maintenus au niveau de 1983 soit 1 exercice de corps d'armée à 2 divisions blindées ; 2 exercices de division blindée (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> DB) ; 4 exercices de divi-

sion d'infanterie (8<sup>e</sup> — 12<sup>e</sup> — 15<sup>e</sup> DI et 27<sup>e</sup> DA) ; 1 exercice de la composante aéromobile de la force d'action rapide qui pourrait éventuellement être jumelé à l'un des exercices précédents.

Quatre **préoccupations majeures** ont été définies en ce qui concerne la conduite de l'instruction : le développement de la cohésion, en améliorant le style de commandement et les rapports humains, l'instruction en « sécurité » qui implique rigueur et compétence de chacun ; la préservation des matériels en luttant, par l'instruction des personnels, contre les pertes et détériorations ; la diminution des délais de mobilisation.

L'utilisation de la **simulation** sera poursuivie pour permettre de former les personnels selon le meilleur rapport coût-efficacité. Une dotation de 78 millions de francs est prévue au budget 1984. Elle devrait permettre de commander des simulateurs de formation technique, en particulier pour les engins blindés (STC, DTR 50, EVIC), ainsi que de poursuivre les études sur les simulateurs de formation tactique (combat interactif) dont la mise en place dans les régiments devrait avoir lieu en 1985-86 ainsi que sur ceux d'entraînement tactique destinés à l'entraînement en salle des équipes de commandement de régiment et de grande unité.

## 6. — Les dépenses de soutien

Ce chapitre connaît une augmentation importante (+ 18,5 %), l'article sur les déplacements et transports étant lui-même en croissance de 25,8 % en raison de la couverture de charges nouvelles et inopinées résultant notamment des taxes d'octroi de mer et des voyages gratuits des appelés en Allemagne) et du financement des dépenses de la tranche 1984 de la réorganisation.

**Le coût annuel de la réorganisation en 1984** qui sera l'année au cours de laquelle les actions les plus importantes seront réalisées (16 dissolutions d'unité sur 18, 20 transferts sur 22) est généralement estimé à 90 MF pour 1984.

Ce coût devrait en partie être compensé par des économies réalisées par la déflation des effectifs (rémunérations et charges sociales, vie courante, frais de casernement, etc.).

## 7. — L'habillement, le couchage, le campement et l'ameublement

Avec une dotation de 1 109 millions de francs en autorisations de programme, ce chapitre est en augmentation de 16,98 % par rapport à 1983. Cela constitue un rattrapage, les crédits de 1983 ayant accusé une diminution de 4 % par rapport à 1982. Elle concerne essentiellement l'habillement et le campement (+ 17,98 %), ce qui permettra de faire un effort particulier sur le renouvellement du paquetage dit « troupes toutes armes ».

## 8. — Les études d'armement

D'un montant de 2 106 millions de francs, les autorisations de programme affectées aux études d'armement progressent de 35,7 %.

Les études amont voient leurs A.P. diminuer (- 16 %). Cette déflation drastique s'explique en partie par l'arrivée à leur terme de certains programmes (radar héliporté de surveillance du champ de bataille, « Orchidée », système de transmission intégré Rita...).

A l'inverse, les développements sont en forte progression (+ 62 %) en raison de l'entrée en développement ou de l'intensification de celui-ci pour des matériels tels que le char futur, les engins antichars 3<sup>e</sup> génération, l'hélicoptère armé, LRM, postes radios futurs, l'amélioration du Roland. Les principales directions de recherche sont :

- la mobilité, la protection et la réduction de vulnérabilité des blindés,
- les armes antichars,
- la détection radar et optronique,
- la perforation des blindages par les munitions d'artillerie.

Par ailleurs, les principaux programmes en développement portent sur :

- l'hélicoptère armé de protection (372 MF),
- le char futur (364 MF),
- le système sol-air à très courte portée SATCP (60 MF),
- le lance-roquettes multiples (50 MF),
- le radar héliporté « ORCHIDEE » (212 MF).

## 9. — Les matériels d'armement

Les fabrications d'armement bénéficient d'une dotation de 9 341 millions de francs.

Les commandes 1984 relatives aux programmes de la loi 1984-1988 sont strictement conformes au déroulement prévu dans la loi. En volume financier, elles représentent environ 50 % des faibles prévisions 1984-1985.

| FONCTIONS        | MATERIELS                 | COMMANDES<br>1984 | OBJECTIF<br>84-85 DE LA<br>LOI |
|------------------|---------------------------|-------------------|--------------------------------|
| Systèmes blindés | AMX 30 - B 2              | 91                | 182                            |
|                  | AMX 10 - VOA et EBG       | 28                | 127                            |
| Feux sol-air     | Roland                    | 2                 | 6                              |
|                  | SATCP                     | 0 (1)             | 10                             |
| Feux sol-sol     | 155 AUF 1                 | 27                | 55                             |
|                  | 155 Tracté                | 3                 | 6                              |
|                  | LRM                       | 0 (2)             | 3                              |
| Mobilité         | VAB                       | 225               | 450                            |
|                  | Véhicules tactiques       | 3 040             | 7 000                          |
|                  | Ponts flottants motorisés | 46                | 92                             |
| Feux antichars   | SA 342 HOT                | 15                | 30                             |
|                  | VAB HOT                   | 36                | 36                             |
|                  | Milan                     | 0 (3)             | 60                             |
| Renseignement    | Elodée                    | 1                 | 4                              |

(1) 75 MF en autorisations de programme

(2) 42,5 MF en autorisations de programme

(3) 148,3 MF en autorisations de programme

## 10. — Les munitions

Les moyens consacrés aux munitions s'élèvent à 4 154 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de 10,59 % par rapport à 1983.

La répartition entre munitions de guerre et munitions d'instruction avoisine 60 et 40 %.

Cette dotation permettra de commander en 1984, 117 000 munitions de 155-105 et 7 500 roquettes antichars sur les 272 000 et 28 000 prévus comme objectif pour 1984-1985 dans la loi de programmation.

Les allocations de munitions par unité seront ajustées pour tenir compte des modifications résultant de la tranche 1984 de la réorganisation de l'Armée de Terre.

### 11. — L'entretien programmé des matériels

Ce poste enregistre une augmentation de 11,5 % avec une dotation de 2 568 millions de francs en autorisations de programme au titre V répartie entre les matériels terrestres (+ 14,81 %), aériens (- 2,1 %) et de transmissions (- 0,69 %).

Les crédits de paiement prévus au titre III sont en augmentation de 4,5 % avec un effort particulier sur les matériels de transmissions, d'infrastructure et du chiffre (+ 292,6 %).

Ces moyens permettent de reconduire, pour les différents matériels, les potentiels des années précédentes.

| BLINDÉS A<br>CHENILLES<br>(KM) | BLINDÉS A ROUES (KM) |       |       |         | HELICOPTÈRES (KM) |        |        |
|--------------------------------|----------------------|-------|-------|---------|-------------------|--------|--------|
|                                | EBR                  | AML   | VAB   | X 10 RC | SA 330            | SA 341 | SA 342 |
| 870                            | 2 800                | 4 500 | 3 500 | 2 900   | 250               | 300    | 300    |

### 12. — L'infrastructure

Une dotation de 2 049 millions de francs, en augmentation de 1,4 % est affectée aux constructions neuves et aux opérations de rénovation. Cette très faible augmentation laisse à prévoir un coûteux effort de rattrapage ultérieur.

Les actions principales porteront sur les rénovations (1 099 MF), les camps nationaux (166 MF), les casernements des FFA (124 MF), outre-mer (32 MF) et les économies d'énergie (82 MF), au détriment des constructions neuves (117 MF dont 93 MF pour VINCENNES).

Les moyens accordés à l'entretien des immeubles sont reconduits en nominal.

## 12. — L'infrastructure

Une dotation de 2 049 millions de francs, en augmentation de 1,4 % est affectée aux constructions neuves et aux opérations de rénovation. Cette très faible augmentation laisse à prévoir un coûteux effort de rattrapage ultérieur.

Les actions principales porteront sur les rénovations (1 099 MF), les camps nationaux (166 MF), les casernements des FFA (124 MF), outre-mer (32 MF) et les économies d'énergie (82 MF), au détriment des constructions neuves (117 MF dont 93 MF pour VINCENNES).

Les moyens accordés à l'entretien des immeubles sont reconduits en nominal.

## LES CONCLUSIONS DE VOTRE RAPPORTEUR

Le 9 mars dernier, le chef d'État-Major de l'Armée de Terre, le Général Delaunay quittait son poste. Dans un ordre du jour aux unités il indiquait qu'il se retirait, non pour abandonner ses subordonnés, mais pour les protéger.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Il n'est pas exclu que le départ du Général Delaunay ait donné à son successeur quelques facilités pour défendre l'Armée de Terre.

Il n'en demeure pas moins que sur l'essentiel la réorganisation en profondeur de l'Armée de Terre pose plus de questions qu'elle n'en résout et que les légitimes inquiétudes des militaires de carrière sont loin d'être apaisées.

Cette réorganisation a, tout d'abord, le grave inconvénient de survenir avant l'achèvement total de la réforme engagée sous l'autorité du général Lagarde.

Elle se traduit également par une importante déflation des effectifs qui ne peut pas être sans incidences fâcheuses sur les perspectives de carrière des officiers et des sous-officiers.

Au-delà de ce mécontentement compréhensible, il faut s'interroger sur la finalité véritable de la réorganisation de l'Armée de Terre.

Il est clair que, jusqu'à mai 1981, la priorité avait été donnée à l'armement nucléaire stratégique et au maintien de forces conventionnelles d'un niveau tel qu'il puisse permettre au corps de bataille de supporter un premier choc.

Ceci impliquait une stratégie de dissuasion du faible au fort, assurant la sanctuarisation du territoire national et une conception restrictive de nos intérêts vitaux.

Le gouvernement, en privilégiant le nucléaire tactique et en créant une force d'action rapide susceptible d'être engagée en Europe, a choisi une démarche différente qu'il en soit ou non conscient.

L'existence même de la F.A.R. et le fait qu'elle puisse être engagée en Europe implique l'acceptation de la bataille de l'avant.

La création d'une grande unité tactique placée sous un strict contrôle politique — qui s'accompagne du retrait des armes nucléaires tactiques des corps d'armée — marque tout à la fois l'affaiblissement des possibilités de « gesticulation » de l'Armée de Terre en période de crise et l'orientation vers une utilisation plus flexible de l'arme nucléaire.

La création de cette grande unité nucléaire tactique constitue, pour votre rapporteur, une erreur majeure.

La France, en effet, n'a pas les moyens financiers suffisants pour se doter d'une panoplie complète d'armes. Sa sécurité ultime ne peut donc reposer *in fine* que sur sa force nucléaire stratégique, qui doit bénéficier de l'essentiel des crédits consacrés au nucléaire.

Le développement de nouvelles armes tactiques risque d'impliquer l'acceptation d'un conflit nucléaire tactique engagé en Europe. Un tel conflit qui n'affecterait pas complètement les superpuissances marquerait la fin de l'Europe. Sacrifier le nucléaire stratégique au nucléaire tactique, c'est affaiblir notre dissuasion et accepter le concept d'une dissuasion flexible que nous n'avons pas les moyens financiers de nous offrir. Avec l'argent dont dispose notre Défense, nous ne conserverons notre crédibilité qu'en faisant des choix douloureux. Notre effort ne devrait porter que sur notre « deterrent », notre force de dissuasion stratégique et nos forces conventionnelles.

Acceptation de la bataille de l'avant, acceptation de la flexibilité de la riposte, c'est une orientation tout à fait différente de ce qui présidait jusqu'ici à l'articulation et l'emploi de nos forces. Cette doctrine nouvelle se met indirectement en place sous nos yeux.

Ces options, auxquelles votre rapporteur est personnellement hostile, jouissent cependant dans les milieux spécialisés de faveurs certaines et elles ne sont pas dépourvues de justification. Il serait donc beaucoup plus honnête et sain d'annoncer clairement ce choix nouveau et de provoquer à leur sujet un vaste et utile débat.

En réalité, tout se passe comme si le gouvernement socialiste se trouvait entraîné pas ses contradictions : d'une part le refus de faire des choix dans le cadre d'une enveloppe financière diminuée, d'autre part le refus de maintenir un effort financièrement suffisant pour la Défense.

Dans ces conditions, il est clair qu'à moyen terme, notre pays risque de ne pouvoir assurer le maintien de la crédibilité de sa dissuasion.

Dès lors, à terme, ce mol abandon de notre effort de défense ne peut déboucher — que les socialistes le veulent ou non — que sur la réintégration de nos forces dans le commandement militaire intégré de l'Alliance ou sur une défense européenne pour l'instant impossible, tant que les problèmes politiques préalables n'auront pas été réglés.

Cette solution européenne, qui est celle de la logique, implique un degré élevé de la construction politique de l'Europe : en matière nucléaire, il ne peut y avoir qu'un seul doigt sur le bouton. Elle exigerait que le Royaume-Uni regarde plus l'Europe que le grand large, que l'Alliance Atlantique ait réglé son type de relations avec la plus ancienne partie d'elle-même, que soient levés les obstacles à l'interdiction pour certains Etats de produire et utiliser des armes nucléaires...

Tout ceci risquant d'être fort long, il est clair que la solution de facilité serait le retour dans le commandement intégré de l'OTAN, redevenu notre seule garantie du fait de l'abandon de notre effort de défense.

La réorganisation de l'Armée de Terre conçue comme le moyen de déguiser puis de négocier ce retour prend alors toute sa signification et acquière une cohérence qui n'a pas échappé aux milieux de l'OTAN favorables à cette réorganisation qui comble leurs vœux.

Au delà de cette réorganisation et de son implication ultérieure, 1983 aura vu un engagement sans précédent depuis la fin de la guerre de nos forces sur les territoires extérieurs : 2 500 hommes au Liban, 2 500 au premier échelon au Tchad, sans compter les 900 de la FINUL et les observateurs dans le Sinai.

Les attermolements et les retards dans la décision politique qui ont permis la prise de Faya Largeau ont scellé sur le terrain la partition du Tchad. Nos troupes interdisent la descente des troupes de Goukouni Oueddei et la montée de celles d'Hissène Habré. Elles figent une situation que notre indécision a créée mais en réalité l'indécision n'était peut-être qu'apparence et la situation actuelle la situation voulue.

Dès lors, tant qu'un accord n'aura pas été obtenu entre les belligérants par l'action des Etats riverains et la médiation de l'O.U.A. ou de toute autre instance internationale nos forces sont dans les sables, surveillent des horizons qui ne s'animeront qu'à leur départ.

Au Liban, l'Armée de Terre, et en particulier le 11<sup>e</sup> D.P. ont payé un lourd tribut : 58 morts venus s'ajouter aux 19 morts précédents. Nos soldats ont fait preuve de bravoure et d'abnégation.

Leur mission était double. Pour la première, l'aide à la formation de l'armée libanaise, la réussite a été remarquable et les résultats au delà des espérances. L'armée libanaise apparaît en effet comme le seul pilier solide de l'embryon actuel d'Etat libanais. Pour leur seconde mission, qui était d'assurer la paix, nos troupes ont fait le maximum, mais si la conférence de Genève échouait, serait-il acceptable de laisser nos forces servir de « plastron » à tous ceux qui par leur fanatisme, provoquent la ruine de leur patrie ou qui, venus d'ailleurs, font du Liban le champ clos des haines religieuses et ethniques, et des tensions Est- Ouest ?

Notre armée ne peut se faire attaquer sans réagir et sans exercer un droit de suite dont on voit bien les risques multiples d'engrenage de la violence qu'il comporte, y compris sur notre territoire national.

Après des missions imprécises, complexes, et réclamées par une partie seulement des belligérants, ne faudra-t-il pas choisir entre le départ ou l'engagement massif et rapide ? Avec quels crédits seront payées ces expéditions ? Faudra-t-il les prélever sur les maigres ressources consacrées à l'équipement de nos forces ?

Ainsi donc 1983 s'achève, lourd de deuils et d'erreurs, et 1984 s'annonce avec ses inquiétudes et ses désillusions.

Malgré la solidarité profonde de tous les Français avec leur armée, en particulier en cette période de deuil, la politique suivie en matière de défense comporte de si réels dangers, un tel abandon de l'effort de défense, qu'il n'est pas possible de la cautionner par un vote positif de ce budget.

**LES CONCLUSIONS DE VOTRE COMMISSION  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,  
DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES**

Après avoir examiné l'ensemble des exposés des rapporteurs pour avis du Budget de la Défense, votre commission, à la majorité des votants, a décidé de vous proposer de donner un avis défavorable à l'adoption des articles 43 et 44 du projet de loi de finances.